

SFR

**RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL
2016
SFR GROUP**



SFR Group

(anciennement Numericable – SFR)

Société anonyme au capital de 442 366 919 euros

Siège social :

1, square Béla Bartók

75015 PARIS



Le présent document constitue le rapport financier semestriel prévu par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier. Il a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers et mis en ligne sur le site Internet du Groupe SFR le 9 août 2016.

Sommaire

1 Rapport semestriel d'activité	3
1.1 Événements importants survenus au cours du premier semestre 2016	4
1.2 Analyse des performances financières du premier semestre 2016	7
1.3 Analyse de la situation financière du Groupe	18
1.4 Transactions avec les parties liées	30
1.5 Facteurs de risques	30
1.6 Evènements postérieurs à la clôture	30
1.7 Perspectives d'avenir	31
2 Informations financières	32
2.1 Comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2016	33
2.2 Notes aux comptes intermédiaires consolidés condensés	38
2.3 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2016	66
2.4 Personne responsable du rapport financier semestriel et attestation	67

1

Rapport semestriel d'activité

1.1	Événements importants survenus au cours du premier semestre 2016.....	4
1.1.1	Changement de gouvernance	4
1.1.2	Prise de contrôle de Numergy	4
1.1.3	Agrément du consortium Kosc par l'Autorité de la concurrence pour la reprise du réseau DSL de Completel	4
1.1.4	Le Groupe a opéré un refinancement majeur de sa dette principale	5
1.1.5	Sanction de l'ADLC contre SFR	5
1.1.6	Le Groupe SFR a repris la participation minoritaire d'Altice N.V. au capital du groupe NextRadioTV et a acquis Altice Media Groupe France	5
1.1.7	Approche convergente télécoms - contenus	6
1.1.8	Changement de nom	6
1.2	Analyse des performances financières du premier semestre 2016	7
1.2.1	Présentation générale	7
1.2.2	Présentation des états financiers consolidés	7
1.2.3	Analyse du semestre clos le 30 juin 2016	13
1.3	Analyse de la situation financière du Groupe.....	18
1.3.1	Présentation générale	18
1.3.2	Ressources financières	18
1.4	Transactions avec les parties liées	30
1.5	Facteurs de risques	30
1.6	Evènements postérieurs à la clôture.....	30
1.7	Perspectives d'avenir	31

Les lecteurs sont invités à lire les informations qui suivent relatives aux résultats consolidés du Groupe conjointement avec les comptes consolidés du Groupe pour la période de 6 mois close le 30 juin 2016 et des informations comparatives pour la période de 6 mois close le 30 juin 2015, tels qu'ils figurent à la section « Comptes semestriels consolidés semestriels au 30 juin 2016 » du présent rapport financier semestriel.

Les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe ont été établis conformément à la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire, telles qu'adoptée par l'Union Européenne.

Les comptes semestriels consolidés condensés du Groupe au 30 juin 2016 ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux Comptes. Le rapport d'examen limité des Commissaires aux Comptes sur ces comptes semestriels consolidés condensés figure à la section « Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2016 » du présent rapport financier semestriel.

1.1 Événements importants survenus au cours du premier semestre 2016

1.1.1 Changement de gouvernance

Le 7 janvier 2016, le Conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Eric Denoyer de son mandat de Directeur général de la Société SFR Group. Il rejoint le Conseil d'administration et le Comité des rémunérations et des nominations de la Société. Le 11 mars 2016, le Conseil d'administration a nommé Michel Paulin Directeur Général de SFR Group.

Monsieur Dexter Goei et Madame Colette Neuville ont également démissionné de leurs fonctions d'administrateurs de la Société au début de l'année 2016. Monsieur Eric Denoyer a été nommé administrateur en remplacement de Dexter Goei pour la durée de son mandat restant à courir. Madame Colette Neuville a été remplacée par Madame Manon Brouillette.

1.1.2 Prise de contrôle de Numergy

Le Groupe a finalisé le 22 janvier 2016 l'acquisition des participations détenues par la Caisse des Dépôts (33 %) (cette dernière intervenant en son nom et pour le compte de l'État dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir) et Atos (20 %) dans Numergy. Le Groupe pérennise ainsi une entreprise dans laquelle la société SFR est investie depuis son origine. 50 % du prix de ces participations ont été payés le 22 janvier 2016. Les 50 % restants seront dus le 22 janvier 2017. Dans ce cadre, le Groupe a mis en place une garantie à première demande d'une maturité supérieure à un an, pour couvrir le montant restant dû en faveur de la Caisse des Dépôts et d'Atos/Bull.

Créée en septembre 2012, Numergy est une société spécialisée dans la construction et l'exploitation d'infrastructures de Cloud computing à vocation française et européenne. Numergy a été conçue pour devenir une véritable « centrale d'énergie numérique » au service de l'économie et de la croissance. Sa mission : fournir aux entreprises (TPE, PME, ETI et grands comptes) et organisations publiques des ressources informatiques sécurisées, performantes et compétitives. L'offre de services SFR de Cloud computing pour les entreprises, axe important de la stratégie du Groupe, est ainsi renforcée. En effet, complémentaires à celle de SFR et du groupe Altice, l'offre et la technologie de Numergy représentent une opportunité pour accélérer le déploiement du Cloud en France et en Europe.

1.1.3 Agrément du consortium Kosc par l'Autorité de la concurrence pour la reprise du réseau DSL de Completel

L'Autorité de la Concurrence a donc agréé, le 22 décembre 2015, le consortium KOSC pour la reprise du réseau DSL de Completel, composé des sociétés OVH, Cofip, Kapix et Styx. En effet le 30 octobre 2014, l'Autorité de la Concurrence avait autorisé le rachat de SFR par Numericable, filiale du groupe Altice, sous réserve d'engagements. Dans ce cadre, Numericable s'était notamment engagée à céder le réseau DSL de Completel, pour lever tout risque d'atteinte à la concurrence sur les marchés des services de télécommunications fixes spécifiques entreprises.

1.1 Événements importants survenus au cours du premier semestre 2016

Cette vente, qui a été finalisée le 18 mai 2016 permet ainsi au Groupe SFR de pouvoir honorer le dernier de ses deux engagements structurels exigés par l'ADLC (après la cession des activités de télécommunications mobiles d'Outremer Telecom à la Réunion et Mayotte).

1.1.4 Le Groupe a opéré un refinancement majeur de sa dette principale

En avril et mai 2016, le Groupe a refinancé 5,0 milliards de dollars américains (Obligation à maturité 2019 et Dettes à Terme à maturité 2020) et 2,3 milliards d'euros (Dettes à Terme à maturité 2020 et encours de la ligne de revolver) en émettant une nouvelle obligation de 5,2 milliards de dollars américains à maturité 2026, une nouvelle dette à terme de 1,4 milliards de dollars américains à maturité 2024 et une nouvelle dette à terme de 0,9 milliards d'euros à maturité 2023.

En parallèle, le Groupe a restructuré ses instruments de couverture pour couvrir intérêts et capital de ces nouvelles dettes à 8 ans pour les obligations ou à maturité pour la Dette à Terme.

En conséquence, la maturité moyenne du financement est étendue de 5,8 ans à 7,9 ans renforçant le profil de liquidité du Groupe. Le Groupe n'a désormais plus de remboursement significatif avant 2022. Le coût moyen de la dette de SFR augmentera marginalement de 4,8 % à 5,4 %.

1.1.5 Sanction de l'ADLC contre SFR

En date du 19 avril 2016, l'Autorité de la Concurrence a (i) constaté l'inexécution de l'engagement 2.1.3.1 lié à la cession des activités de télécommunication mobile d'Outremer Telecom à la Réunion et à Mayotte au titre de la décision n° 14-DCC-160 du 30 octobre 2014 relative à la prise de contrôle exclusif de SFR par le groupe Altice, (ii) a imposé une sanction pécuniaire de 15 millions d'euros solidairement aux sociétés Altice Luxembourg et SFR Group. Il est précisé que SFR Group conteste l'analyse de l'Autorité de la Concurrence et se réserve en conséquence le droit d'exercer un recours contre cette décision. Cependant le risque étant supporté intégralement par le Groupe Altice, aucune provision n'a été constatée dans les comptes du Groupe.

1.1.6 Le Groupe SFR a repris la participation minoritaire d'Altice N.V. au capital du groupe NextRadioTV et a acquis Altice Media Groupe France

1.1.6.1 SFR a acquis la participation minoritaire d'Altice N.V. au capital du groupe NextRadioTV le 12 mai 2016

Le Groupe a finalisé le 12 mai 2016 la reprise (annoncée le 27 avril 2016) de la participation minoritaire de 49 % d'Altice N.V. au capital du groupe NextRadioTV, cette participation ayant été acquise par Altice N.V. en décembre 2015 dans le cadre de son partenariat stratégique avec Alain Weill. NextRadioTV est un groupe d'information de référence constitué autour de l'information générale, le sport, l'économie, la high-tech et la découverte. NextRadioTV est composé d'actifs très forts et de marques media puissantes tels que BFMTV et RMC, avec également RMC Sport, RMC Découverte, BFM Business ainsi que 01net.com (6 millions de visiteurs uniques par mois) et BFMTV.com. NextRadioTV détient, par ailleurs, une participation minoritaire dans la chaîne Numéro 23.

L'opération valorise NextRadioTV à une valeur d'entreprise de 741 millions d'euros, ce qui correspond à la valeur d'entreprise retenue par Altice dans le cadre de l'offre publique déposée en décembre 2015, mais ajustée du rachat de la chaîne Numéro 23 intervenu entre-temps. L'offre publique d'Altice se traduisait par un prix de 37 euros par action NextRadioTV et de 23,28 euros par BSAA. La transaction valorise ainsi NextRadioTV à 7,9x l'EBITDA ajusté des synergies et des déficits reportables.

Il est précisé que NextRadioTV a la possibilité d'obtenir le contrôle de Numéro 23 après 2017 sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires.

Dans le cadre de cette opération, SFR Group a adhéré au pacte d'associés conclu par le groupe Altice avec la société holding d'Alain Weill (News Participations) définissant les relations des parties au sein d'Altice Content Luxembourg. SFR s'est substituée au groupe Altice au titre des promesses de vente et d'achat croisées conclues le 3 décembre 2015 et portant sur la participation de 25 % de News Participations dans le capital d'Altice Content Luxembourg (exerçables à

1.1 Événements importants survenus au cours du premier semestre 2016

compter de 2018, hormis en cas de cessation de fonctions d'Alain Weill). Il est rappelé que le prix applicable en cas de cession à l'initiative de News Participations est calculé selon une formule qui est fonction de l'activité d'Altice Content Luxembourg, qui ne comporte aucun minimum garanti au profit de News Participations, et qui fait apparaître, par transparence, un prix similaire à celui proposé dans le cadre de l'offre publique sur NextRadioTV déposée en décembre 2015.

La promesse de vente consentie par News Participations portant sur sa participation de 51 % dans Groupe News Participations demeure également en vigueur, ainsi que le pacte d'associés définissant les relations des parties au sein de Groupe News Participations. Cette promesse de vente, exerçable à compter du 31 mars 2019 (sous réserve des autorisations réglementaires applicables) permettrait à SFR d'acquérir 100 % de Groupe News Participations et NextRadioTV.

1.1.6.2 Le Groupe a acquis Altice Media Group France le 25 mai 2016

Après être entré en négociations exclusives le 27 avril 2016 pour l'acquisition d'Altice Media Group France, le Groupe a finalisé cette opération le 25 mai 2016. Altice Media Group France est un groupe de media diversifié et leader en France, regroupant plus de 20 titres majeurs en France, et constitué de marques emblématiques telles que Libération, L'Express, L'Expansion, L'Étudiant, Stratégies. Altice Media Group France opère également la chaîne d'information internationale i24 News. Altice Media Group France est, par ailleurs, un acteur leader des événements en France, avec en particulier le Salon de l'Étudiant qui attire, depuis plus de trente ans, 2 millions de visiteurs par an. La transaction valorise Altice Media Group France à une valeur d'entreprise de 241 millions d'euros, soit 4,5x l'EBITDA ajusté des synergies et des déficits reportables d'Altice Media Group France.

1.1.7 Approche convergente télécoms - contenus

Ces acquisitions s'inscrivent dans une stratégie industrielle permettant à SFR d'accélérer le déploiement de la convergence globale Télécom-medias/contenus et publicité.

Le Groupe investit dans les contenus et se dote d'un positionnement optimal dans ce domaine.

À cette fin, il se positionne sur une gamme étendue de contenus autour de cinq grandes thématiques visant à apporter le meilleur de la convergence :

- la Presse, avec l'application SFR PRESSE permettant un accès en illimité à une offre de magazines et de quotidien riche, diversifiée et de qualité ;
- le Sport, avec en premier lieu un bouquet de 5 chaînes inédites dédiées au sport, ainsi que l'application SFR SPORT ;
- les News, avec le premier service d'information TV de France articulé autour de BFM TV, BFM Business et I24 News, et complété par deux nouvelles chaînes : BFMTV Sport et BFMTV Paris ;
- le Divertissement, avec une offre de divertissement enrichie, SFR PLAY, qui propose notamment, outre les plus grandes chaînes dédiées, le service SVOD ZIVE, lui-même enrichi ;
- la Famille, avec l'offre SFR FAMiLY! permettant le partage de contenus au sein du foyer multi-équipé, de façon innovante, économique et simple à piloter.

1.1.8 Changement de nom

La modification de la dénomination sociale de la Société qui s'appelle désormais SFR Group a été validée lors de l'Assemblée Générale du 21 juin 2016.

1.2 Analyse des performances financières du premier semestre 2016

1.2.1 Présentation générale

Issu du rapprochement entre Numericable Group et SFR, le Groupe SFR (ex Numericable-SFR) a pour ambition de créer, à partir du premier réseau en fibre optique et d'un réseau mobile de premier plan, le leader national de la convergence du Très Haut Débit fixe-mobile. De plus le Groupe a réalisé au cours du 2^{ème} trimestre 2016, deux acquisitions : le Groupe NextRadio et le Groupe AMG, qui font de lui un Groupe de média et de télécoms. Acteur global et principal opérateur alternatif en France, le Groupe exerce désormais ses activités dans quatre segments :

- le segment B2C, qui comprend des offres de produits et services fixes et mobiles aux particuliers sous les marques du Groupe. Le segment B2C constitue la part la plus importante du chiffre d'affaires du Groupe contribuant à hauteur de 3 576 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2016 (soit 68 % du chiffre d'affaires total du Groupe).
- le segment B2B, qui comprend des offres de services à destination des PME, des grandes entreprises et des administrations publiques. Le segment B2B est la deuxième source la plus importante du chiffre d'affaires du Groupe, contribuant au chiffre d'affaires à hauteur de 1 024 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2016 (soit 19 % du chiffre d'affaires total du Groupe).
- le segment de « gros » (wholesale), qui comprend des services de gros de connectivité d'appels vocaux fixe et mobile, des services de gros de connectivité de données, des services de gros d'infrastructure fibre ainsi que des offres « triple-play » DSL et THD en marque blanche destinés aux opérateurs de télécommunications et aux fournisseurs d'accès à Internet. Le segment wholesale est la troisième source la plus importante du chiffre d'affaires du Groupe, contribuant au chiffre d'affaires à hauteur de 628 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2016 (soit 12 % du chiffre d'affaires total du Groupe).
- le segment Autre : le pôle NextRadio et le pôle AMG ont été respectivement acquis les 12 mai 2016 et 24 mai 2016 et contribuent donc pour respectivement 2 mois et 1 mois dans le chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2016, ce qui représente 68 millions d'euros.

Les offres de services et de produits du Groupe sont adaptées aux caractéristiques et aux exigences de chaque segment du marché :

- Sur le segment B2C, le Groupe offre des services de télévision, d'accès à Internet très haut débit, de téléphonie fixe et mobile, à la fois en offres groupées et isolées. Le Groupe propose également des services de télévision analogique aux abonnés individuels et des services numériques collectifs (bulk digital services) aux gestionnaires d'immeubles d'habitation.
- Sur le segment B2B, le Groupe offre des services de données, notamment IP VPN (réseau privé virtuel sur IP), LAN to LAN (réseau local), d'Internet, et de services de sécurité, d'hébergement et de cloud computing, ainsi que des services de téléphonie mobile et de voix fixe, dont les appels vocaux, la VoIP et le Centrex.
- Sur le segment wholesale, le Groupe propose des services de gros de connectivité d'appels vocaux fixe et mobile, des services de gros de connectivité de données, des services de gros d'infrastructure fibre ainsi que des offres « triple-play » DSL et THD en marque blanche destinés aux opérateurs de télécommunications et aux fournisseurs d'accès à Internet. Il offre également des services de gros basés sur l'infrastructure réseau en fibre optique aux autres opérateurs de télécommunications, ainsi qu'au segment B2B. Ce segment inclut également les services vendus aux opérateurs mobile virtuels et les services d'itinérance de visiteurs étrangers sur le réseau mobile SFR (« roaming in »).
- Sur le segment Autre, qui est notamment constitué de marques emblématiques telles que BFM TV, RMC, Libération, L'Express, L'Expansion ou encore L'Etudiant et se positionne par ailleurs comme le deuxième acteur de l'information presse digitale en France. SFR est à la fois éditeur de services Premium sur des plates-formes non linéaires et producteur de contenus novateurs et originaux.

Au 30 juin 2016, le parc d'abonnés fixe du Groupe s'établit à 6 234 000, dont le parc d'abonnés très haut débit (30Mbit/set plus) de 1 925 000 abonnés et le parc d'abonnés ADSL de 4 309 000 abonnés. Au 30 juin 2016, le parc mobile total du Groupe était de 20 005 000 clients, dont un parc mobile résidentiel de 14 577 000 clients.

Le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 5 296 millions d'euros et un EBITDA ajusté de 1 844 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2016.

1.2.2 Présentation des états financiers consolidés

Le rapport financier semestriel présente les comptes consolidés du Groupe pour le semestre clos le 30 juin 2016. Ces comptes ont été préparés conformément aux normes comptables internationales IFRS telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et adoptées dans l'Union Européenne au 30 juin 2016.

1.2.2.1 Facteurs significatifs ayant une incidence sur le résultat opérationnel

Certains facteurs clés ainsi que certains événements passés et opérations ont eu, et pourraient continuer à avoir, une incidence sur les activités et les résultats d'exploitation du Groupe présentés ci-dessous. Outre l'environnement réglementaire et macro-économique et les modifications de périmètre, les principaux facteurs ayant une incidence sur le cours normal des activités du Groupe et son résultat comprennent (i) les changements de périmètre, (ii) les charges financières, (iii) les coûts d'intégration et la réalisation de synergies relatifs à des acquisitions, (iv) la concurrence et l'attractivité des produits et des services du Groupe par rapport à ceux des concurrents, (v) les changements dans la tarification, (vi) l'acquisition de clientèle et les taux de résiliation, (vii) la structure des coûts du Groupe et ses programmes d'optimisation de ces coûts et (viii) l'amélioration et l'entretien du réseau, et les coûts y afférent.

1.2.2.1.1 Modifications du périmètre de consolidation

Les résultats du Groupe sont affectés par les acquisitions et les cessions.

Courant 2014, SFR Group (ex-Numericable-SFR) a acquis les opérateurs SFR et Virgin Mobile. Ces acquisitions ont eu un impact très significatif sur les résultats du Groupe, même si les sociétés acquises n'ont été consolidées que pendant seulement un mois en 2014 (à partir du 27 novembre 2014 pour SFR et du 5 décembre 2014 pour Virgin Mobile). SFR a également acquis Telindus (renommée SFR Business Solutions au cours de l'année 2015) en 2014.

En 2015, Le Groupe n'a pas effectué d'acquisition ou de cession significative.

Au cours du premier semestre 2016, SFR Group a effectué deux acquisitions :

- Le Groupe NextRadio le 12 mai 2016
- Le Groupe AMG (Altice Media Group) le 25 mai 2016

Voir le détail de ces opérations au paragraphe 1.1.6. Le Groupe SFR a repris la participation minoritaire d'Altice N.V. au capital du groupe NextRadioTV et a acquis Altice Media Groupe France

1.2.2.1.2 Les charges et produits financiers

Le résultat financier a représenté une charge nette de 739 millions d'euros sur le premier semestre 2016 contre un produit net de 310 millions d'euros au premier semestre 2015.

Les charges financières ont été impactées au cours du premier semestre 2016 par le refinancement effectué en avril et mai 2016. Voir le détail de ces opérations au paragraphe 1.1.4.

Au cours du premier semestre 2015, les produits financiers ont notamment été impactés par la constatation d'un produit financier de 643,5 millions d'euros correspondant à la valeur actualisée du complément de prix qui figurait dans les passifs financiers non courants du Groupe au 31 décembre 2014. En effet, du fait du rachat des actions SFR Group (ex Numericable-SFR) détenues par Vivendi, en date du 6 mai 2015, Vivendi a renoncé définitivement au complément de prix éventuel de 750 millions d'euros qui aurait été dû par le Groupe SFR à Vivendi en cas d'atteinte d'un montant d'EBITDA - Capex au moins égal à 2 milliards d'euros au cours d'un exercice d'ici le 31 décembre 2024.

1.2.2.2 Principaux indicateurs de performance

1.2.2.2.1 Sites connectés et nombre d'abonnés individuels

Le Groupe retient comme indicateurs de gestion le nombre de clients qu'il peut desservir par son réseau fixe câble/fibre et le nombre d'abonnés fixes, dont le nombre d'abonnés Très Haut Débit (FttH et FttB), et le nombre d'abonnés mobiles, dont le nombre d'abonnés forfait, le nombre d'abonnés B2B et le nombre d'utilisateurs finaux marque blanche (fibre et DSL). Ces indicateurs permettent au Groupe d'analyser le succès de ses différentes offres et d'adapter ses offres pour tenir compte des résultats de ces études.

Le Groupe demeure l'acteur leader du déploiement de la fibre optique en France avec un réseau de plus 8,5 millions de foyers équipés en fibre optique (100Mbit/s et plus) à fin juin 2016 contre 7,0 millions à fin juin 2015, soit 1,5 million de prises supplémentaires

Le tableau suivant présente les données d'exploitation du Groupe.

Données d'exploitation

(en milliers)	Au et pour le semestre clos	
	le 30 juin	
	2015	2016
Données d'exploitation B2C		
Implantation⁽¹⁾		
Foyers desservis ⁽²⁾	9 210	9 641
Dont prises Fibre	7 010	8 550
Abonnés mobiles	15 241	14 577
Dont post-payé	12 546	12 377
Dont pré-payé	2 695	2 201
Abonnés fixes	6 401	6 234
Dont ADSL	4 736	4 309
Dont FTTB et FTTH	1 665	1 925
ARPU mensuel⁽³⁾		
Abonnés mobiles	22,2	22,2
Dont post-payé	25,8	24,9
Dont pré-payé	7,1	7,8
Abonnés fixes	34,8	34,7
Dont ADSL	33,0	32,7
Dont FTTH	34,7	35,6
Dont FTTB	41,1	40,3
Données d'exploitation B2B		
Abonnés mobiles post-payé	6 654	5 428
Dont M2M	4 393	3 362

(1) Les données d'exploitation relatives à l'implantation du Groupe et à sa pénétration sont présentées à la clôture de la période concernée.

(2) Un foyer est considéré comme « desservi » s'il peut être connecté au système de diffusion sans extension supplémentaire du réseau.

(3) Les données d'exploitation relatives à l'ARPU sont présentées en euros par mois (hors TVA) pour les périodes indiquées et ne reflètent pas l'ARPU provenant des utilisateurs finaux marque blanche ou des abonnés collectifs.

1.2.2.2.2 ARPU (Average Revenue Per User)

Le Groupe utilise l'ARPU comme indicateur pour piloter la performance de ses activités B2C. L'ARPU ne permet pas de mesurer la performance financière selon les normes IFRS, et n'est pas revu par les auditeurs, un consultant ou un expert externe. L'ARPU provient des calculs internes et hypothèses de calcul retenues par la direction. La définition utilisée par la direction du Groupe pourrait ne pas être comparable aux autres termes similaires utilisés par d'autres sociétés.

Le tableau suivant présente l'ARPU du Groupe pour les semestres clos le 30 juin 2016 et le 30 juin 2015.

(en milliers)	Au et pour le semestre clos le		
	30 juin		Variation
	2015	2016	
ARPU mensuel ⁽¹⁾			
Abonnés mobiles	22,2	22,2	-0,3%
Dont post-payé	25,8	24,9	-3,5%
Dont pré-payé	7,1	7,8	9,0%
Abonnés fixes	34,8	34,7	-0,2%
Dont ADSL	33,0	32,7	-1,1%
Dont FTTH	34,7	35,6	2,7%
Dont FTTB	41,1	40,3	-2,0%

(1) Les données d'exploitation relatives à l'ARPU sont présentées en euros par mois (hors TVA) pour les périodes indiquées et ne reflètent pas l'ARPU provenant des utilisateurs finaux marque blanche ou des abonnés collectifs.

L'ARPU mobile est resté stable à 22,2€ à fin juin 2016 par rapport à fin juin 2015. L'ARPU post-payé a diminué et passe de 25,8€ à 24,9€ entre fin juin 2015 et fin juin 2016, ce qui reflète une concurrence toujours forte sur le marché des clients post-payé, tandis que l'ARPU pré-payé a augmenté de 9% et passe de 7,1€ à fin juin 2015 à 7,8€ à fin juin 2016. La stabilité de l'ARPU mobile reflète ainsi les tendances décrites ci-dessus compensé par une évolution du mix entre clients pré-payés et post-payés, le nombre de clients pré-payés diminuant plus rapidement que le nombre de clients post-payés.

L'ARPU fixe a diminué légèrement de -0,2% passant de 34,8€ à fin juin 2015 à 34,7€ à fin juin 2016. Cette quasi stabilité a été obtenue grâce à la bonne dynamique des activités Très Haut Débit dont la croissance du parc et le revenu moyen par client supérieur ont réussi à compenser le déclin des activités DSL. Sur le premier semestre 2016, le Groupe a augmenté le tarif de ses forfaits Très Haut Débit ce qui a conduit à une augmentation de l'ARPU des Clients Très Haut Débit qui est passé de 34,7€ à fin juin 2015 à 35,6€ à fin juin 2016. Cela a permis de compenser la baisse de l'ARPU des abonnés ADSL qui passe de 33,0€ à fin juin 2015 à 32,7€ à fin juin 2016.

1.2.2.2.3 Évolution des ventes nettes

Le Groupe utilise l'évolution de ces ventes nettes de ces forfaits mobiles et fixes comme un indicateur de performance. Au cours du premier semestre 2016, sur le segment B2C Fixe le Groupe s'est focalisé sur la réduction du churn ainsi que sur la migration des clients ADSL vers les offres Très Haut Débit tout en lançant de nouvelles offres convergentes Télécom – média qui intègrent notamment SFR Presse avec plus de 40 titres de presse disponibles.

Sur le semestre clos le 30 juin 2016, les ventes nettes sur le marché B2C Fixe ont été une diminution du parc de 167 000 clients. Cette baisse est due à une baisse du parc des clients ADSL de 427 000 en partie compensée par l'augmentation du parc des clients Fixe Très Haut Débit de 260 000.

Au cours du premier semestre 2016, sur le segment B2C Mobile, le Groupe s'est concentré sur l'augmentation du parc des abonnés haute valeur et également sur l'augmentation du parc des clients forfait mobile bas de marché par le lancement de nouvelles offres simples. Sur le semestre clos le 30 juin 2016, le parc B2C Mobile a diminué de 560 000 clients. Cette baisse est liée à une concurrence qui s'est accrue au premier semestre sur le marché du mobile.

Sur le segment B2B mobile hors M2M, les ventes nettes ont été en retrait de 97 000 sur le premier semestre 2016.

1.2.2.3 Principaux éléments du compte de résultat

Une description sommaire de certains postes du compte de résultat du Groupe et de certaines autres mesures utilisées par le Groupe est présentée ci-dessous.

1.2.2.3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est calculé en fonction (i) du volume, qui dépend du nombre d'abonnés, des sites connectés ou des lignes fournies pour les offres d'abonnement et du niveau d'utilisation, et (ii) des prix, des forfaits d'abonnement, des minutes, de la location des lignes et autres services, qui dépendent de l'offre sélectionnée.

Les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires sont décrits dans la note 2.3 des Notes aux comptes consolidés du Groupe clos le 31 décembre 2015 présenté dans le Document De Référence 2015 déposé sous le numéro R16-056.

1.2.2.3.2 Achats et sous-traitance

Les achats et sous-traitance comprennent principalement les coûts d'interconnexion et de terminaison de téléphonie fixe (dont les niveaux sont réglementés), les coûts d'interconnexion de données et d'Internet haut débit, les coûts de terminaux mobiles ainsi que les coûts de contenus (télévision, musique...). Ils comprennent également les coûts de sous-traitance, qui sont liés principalement à l'externalisation des travaux d'installations.

1.2.2.3.3 Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles comprennent notamment les coûts du service client, les dépenses publicitaires et de marketing, les coûts d'entretien du réseau et des systèmes d'information et enfin les frais généraux. Elles comprennent également les impôts et taxes qui se composent principalement des impôts généraux directs et indirects, tels que l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et la cotisation foncière des entreprises, ainsi que les taxes applicables aux opérateurs de télécommunications et les fournisseurs de télévision, tels que les impôts sur les fournisseurs de télévision, les cotisations de soutien à l'industrie des programmes audiovisuels et les taxes sur la VOD.

Ce poste n'inclut pas l'impôt sur les bénéfices, qui est comptabilisé sous le poste « Impôts sur les sociétés ».

1.2.2.3.4 Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent principalement (i) les salaires et les primes, la participation aux bénéfices légaux et contractuels, les charges liées à la sécurité sociale et les taxes associées, (ii) les charges relatives au régime de retraite du personnel salarié et aux autres avantages versés postérieurement à l'emploi et (iii) la charge IFRS 2 liée au plan d'options de souscription d'actions. Les charges de personnel sont présentées nettes de la masse salariale capitalisée.

Les charges de personnel du Groupe sont liées au nombre de salariés, au niveau de rémunération de son personnel. Le Groupe estime que le niveau actuel de sa masse salariale est adapté et ne prévoit pas d'augmentation significative de celle-ci dans un avenir proche. Les négociations salariales sont habituellement menées chaque année.

1.2.2.3.5 Autres produits et charges non récurrents

Les **autres produits non récurrents** se composent principalement de produits provenant des cessions d'immobilisations corporelles et d'autres revenus non récurrents divers.

Les **autres charges non récurrentes** sont principalement constituées de la valeur nette comptable des immobilisations cédées, de frais de conseil versés dans le cadre des refinancements ou d'acquisitions, de coûts de restructuration et d'autres charges non récurrentes diverses.

1.2.2.3.6 EBITDA ajusté

Cet indicateur est suivi par le Groupe afin de gérer et d'évaluer ses résultats d'exploitation, de prendre des décisions d'investissement et de répartition des ressources et d'évaluer la performance des membres de sa direction.

L'EBITDA ajusté est égal au résultat opérationnel, retraité des amortissements et dépréciations puis ajusté en fonction de certains éléments que le Groupe considère comme hors de l'exploitation récurrente de ses activités ou n'ayant pas d'impact sur sa trésorerie. Au cours des périodes présentées, ces éléments ont consisté notamment : en honoraires payés dans le cadre des opérations de refinancement et d'acquisition, en coûts de restructuration, en l'impact de surcoûts avant renégociations de contrats, en l'impact de sous-productivité avant réorganisation, en provisions et coûts liés à des contrôles fiscaux et de sécurité sociale, et en la charge liée aux plans de stock-options.

Les modalités de calcul par le Groupe de l'EBITDA ajusté pourraient ne pas être comparables à celles d'autres mesures avec un nom similaire utilisées par d'autres entités. En outre, cette mesure ne doit pas être considérée comme une alternative au résultat d'exploitation étant donné que les effets des dépréciations, des amortissements et des détériorations exclus de cette unité de mesure affectent en fin de compte le résultat opérationnel. Par conséquent, le Groupe présente également le poste « Résultat opérationnel » qui comprend tous les montants affectant son résultat opérationnel.

Le Groupe estime que cet indicateur est utile aux lecteurs de ses comptes puisqu'il leur fournit une mesure de ses résultats d'exploitation qui exclut des éléments n'affectant pas la trésorerie comme les dépréciations et les amortissements, augmentant la valeur projetée de ses comptes consolidés et fournissant des informations concernant le résultat des activités commerciales courantes du Groupe et la génération de flux de trésorerie qui permettent aux investisseurs de mieux identifier les tendances de sa performance financière.

1.2.2.3.7 Amortissements et dépréciations

Les amortissements et dépréciations se composent principalement de la dépréciation régulière et de l'amortissement des actifs non courants tels que les actifs de réseau.

1.2.2.3.8 Résultat opérationnel

Le Groupe présente également le poste « Résultat opérationnel » qui comprend tous les montants affectant son résultat opérationnel.

1.2.2.3.9 Résultat financier

Le résultat financier est composé des produits financiers, du coût de l'endettement brut et des autres charges financières. Les produits financiers sont principalement constitués des revenus liés aux placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que d'autres produits d'intérêts. Le coût de l'endettement brut est principalement composé des charges d'intérêts des lignes de crédit liées à la dette senior du Groupe (calculées après prise en compte de l'effet des dérivés de taux d'intérêt) et en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Cela comprend également la variation de la juste valeur des instruments dérivés, qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture et par conséquent comptabilisés en juste valeur par le compte de résultat. Les autres charges financières se composent principalement des charges d'intérêts sur les autres dettes financières et également de toutes commissions (autres que les frais de conseil qui sont comptabilisés en tant qu'autres charges opérationnelles) versées dans le cadre des avenants et du refinancement de la dette du Groupe et des provisions pour risques financiers.

1.2.2.3.10 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats se composent de l'impôt sur les bénéfices, de la CVAE et de la part relative à l'impôt sur les sociétés des provisions pour contrôles fiscaux. Ils ne comprennent pas les autres impôts dus par le Groupe, en dehors de la CVAE, qui sont comptabilisés en résultat opérationnel.

Le Groupe dispose de déficits fiscaux importants qui sont de nature à limiter le montant d'impôt sur les sociétés à payer.

Toutefois, la faculté d'utiliser effectivement ces pertes (et de réaliser effectivement tout ou partie de l'économie fiscale théorique qu'elles représentent) dépendra d'un ensemble de facteurs, au nombre desquels :

- la faculté pour le Groupe ou certaines sociétés du Groupe de dégager des bénéfices fiscaux et le degré d'adéquation entre le niveau de réalisation de ces bénéfices et celui des pertes ;
- la limitation générale résultant de la réglementation fiscale française aux termes de laquelle le pourcentage de déficits fiscalement reportables pouvant être utilisés pour compenser la portion du bénéfice taxable excédant 1 million d'euros est limitée à 50 % pour les exercices fiscaux clos à compter du 31 décembre 2012, ainsi que certaines restrictions plus spécifiques propres à certaines catégories de déficits ;
- les conséquences de contrôles et contentieux fiscaux présents ou futurs ; et
- les éventuels changements des lois et réglementations applicables.

Lors des arrêts intermédiaires, la charge ou le produit d'impôt sur le résultat est déterminé selon les principes définis par la norme IAS 34, sur la base de la meilleure estimation du taux d'impôt annuel moyen attendu pour l'ensemble de l'exercice, retraité des éléments ponctuels de la période (lesquels sont enregistrés dans la période où ils se sont produits).

1.2.2.4 Autres indicateurs de performance

EBITDA ajusté - CAPEX

Les CAPEX correspondent aux investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication et hors variations de dettes des fournisseurs d'immobilisation. Les CAPEX ne constituent pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables à l'agrégat ainsi dénommé par d'autres entreprises. Le groupe utilise ainsi l'indicateur de performance EBITDA ajusté – CAPEX pour suivre sa performance financière.

1.2.2.5 Principes comptables importants

Pour une description des principes comptables significatifs et des estimations comptables importantes du Groupe, voir les Notes 2 et 3 des Notes aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 du Groupe inclus dans le chapitre 6, section 6.1 Comptes consolidés et 6.2 Notes aux comptes consolidés du Document De Référence 2015. Voir également la note 1 Base de préparation des Notes aux Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2016 du présent rapport semestriel.

1.2.3 Analyse du semestre clos le 30 juin 2016

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé du Groupe pour les semestres clos les 30 juin 2015 et 2016, en millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires pour les périodes considérées. Ces informations financières sont tirées des comptes consolidés du Groupe, qui ont fait l'objet d'un examen limité.

	Semestre clos le 30 juin				Variation
	2016		2015 retraité		
	(en millions d'euros)	(en % du chiffre d'affaires)	(en millions d'euros)	(en % du chiffre d'affaires)	
Chiffre d'affaires	5 296	100%	5 522	100%	- 226
Achats et sous-traitance	(1 799)	-34%	(1 904)	-34%	- 105
Autres charges opérationnelles	(1 240)	-23%	(1 228)	-22%	- 12
Charges de personnel	(421)	-8%	(435)	-8%	- 14
Amortissements et dépréciations	(1 171)	-22%	(1 288)	-23%	- 117
Autres charges et produits non récurrents	(29)	-1%	(70)	-1%	- 42
Résultat opérationnel	636	12%	596	11%	- 40
Produits financiers	9	0%	652	12%	- 643
Coût de l'endettement brut	(717)	-14%	(323)	-6%	- 395
Autres charges financières	(31)	-1%	(20)	0%	- 11
Résultat financier	(739)	-14%	310	6%	- 1 049
Résultat des sociétés mises en équivalence	1	0%	4	0%	- 3
Résultat avant impôt	(102)	-2%	910	16%	- 1 012
Produits (Charges) d'impôts sur les résultats	18	0%	(82)	-1%	100
Résultat net des activités poursuivies	(84)	-2%	828	15%	- 912
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	0%	-	0%	-
Résultat net	(84)	-2%	828	15%	- 912
Attribuable aux propriétaires de l'entité	(90)		824		
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	6		4		

1.2.3.1 Analyse des résultats par segment

1.2.3.1.1 Chiffre d'affaires

Contribution des segments au chiffre d'affaires consolidé (en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin		variation
	2016	2015 retraité*	
B2C	3 576	3 766	- 191
B2B	1 024	1 091	- 66
Wholesale	628	665	- 37
Autre	68		68
Total	5 296	5 522	- 226

(*) Suite à une analyse de l'allocation des coûts indirects et afin de rendre l'information sectorielle plus pertinente et comparable, les données du chiffre d'affaires 2015 ont été retraitées.

Le chiffre d'affaires du Groupe pour le premier semestre 2016 s'établit à 5 296 millions d'euros contre 5 522 millions d'euros pour le premier semestre 2015, soit une baisse de -4,1%. A périmètre comparable (i.e. hors impact Autre), la diminution serait de -5,3%. Cette baisse se détaille de la façon suivante :

Contribution des segments au chiffre d'affaires consolidé (en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin		variation
	2016	2015 retraité	
B2C	3 576	3 766	-5,1%
Fixe	1 390	1 442	-3,6%
Mobile	2 185	2 325	-6,0%
B2B	1 024	1 091	-6,1%
Fixe	690	709	-2,7%
Mobile	334	381	-12,3%
Wholesale	628	665	-5,5%
Autre	68		
Total	5 296	5 522	-4,1%

Les activités B2C constituent la part la plus importante du chiffre d'affaires consolidé, soit 3 576 millions d'euros au 30 juin 2016 par rapport à 3 766 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2015, en baisse de -5,1 % par rapport au semestre clos le 30 juin 2015.

Cette baisse traduit notamment l'érosion du chiffre d'affaires du chiffre d'affaires mobile, qui s'élève au premier semestre 2016 à 2 185 millions d'euros contre 2 325 millions d'euros au précédent semestre. Cela s'explique notamment par la baisse du parc total de -4 % qui est passé de 15,241 millions de clients mobile à fin juin 2015 à 14,577 millions de clients à fin juin 2016, dont près de 85 % sont abonnés et le solde est constitué des clients prépayés. Le revenu moyen mensuel par client est resté stable sur la période à 22,2€.

Sur les activités fixe, le chiffre d'affaires a diminué pour atteindre 1 390 millions d'euros au 30 juin 2016 contre 1 442 millions d'euros au 30 juin 2015, soit une baisse de -3,6 % liée à un parc en décroissance de -2,6 % à 6,234 millions de clients au 30 juin 2016 contre 6,401 millions de clients au 30 juin 2015, résultat d'une évolution contrastée. En effet, le parc de clients ADSL est en baisse de -9,0 % passant de 4,736 millions de clients au 30 juin 2015 à 4,309 millions de clients au 30 juin 2016 tandis que le parc Très Haut Débit est en hausse de 15,6 % passant d'un parc de 1,665 millions

de clients au 30 juin 2015 à un parc de 1,925 millions de clients au 30 juin 2016. Ces résultats ont été obtenus grâce à la bonne dynamique des activités Très Haut Débit dont la croissance du parc et le revenu moyen par client supérieur ont réussi à compenser le déclin des activités DSL.

Le chiffre d'affaires des activités B2B s'élève à 1 024 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2016 contre 1 091 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2015, soit une baisse de -6,1 % par rapport au semestre précédent. Désormais l'activité est développée sous la marque SFR Business. Cette baisse s'explique à la fois par l'érosion de l'activité Fixe : le chiffre d'affaires baisse de -2,7% à fin juin 2016 par rapport au premier semestre 2015. Cela s'explique également par la baisse de l'activité Mobile, en diminution de 12,3% par rapport au semestre précédent. A fin juin 2016, le Groupe compte ainsi plus de 5,4 millions de clients mobile B2B, en baisse de 18%

Le chiffre d'affaires des activités Wholesale baisse de -5,5% entre le premier semestre 2015 et le premier semestre 2016, passant de 665 millions d'euros à fin juin 2015 à 628 millions d'euros à fin juin 2016. Cette baisse vient essentiellement de l'activité avec les MVNO sur la partie Mobile et DSL vis-à-vis de Bouygues.

Les activités Autre représentent à fin juin 2016 68 millions d'euros de chiffre d'affaires, constitués de 2 mois de chiffres d'affaires du Pôle NextRadio et d'un mois de chiffre d'affaires pour le pôle AMG (Altice Media Group) compte tenu de leurs acquisitions respectives au cours du deuxième trimestre 2016. Compte tenu de la faible significativité des montants à l'échelle du Groupe, il n'a pas été construit d'information proforma.

1.2.3.1.2 Achats et sous-traitance

Les achats et sous-traitance s'élèvent à 1 799 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2016 contre 1 904 millions d'euros au cours du 1^{er} semestre 2015, soit une diminution de 105 millions d'euros en lien notamment avec la baisse des coûts d'interconnexions et les efforts continus de diminution des coûts et malgré une hausse du coût des contenus en lien avec la stratégie de convergence télécom – média.

1.2.3.1.3 Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles s'élèvent à 1 240 millions au cours du semestre clos le 30 juin 2016 contre 1 228 millions d'euros au cours du semestre clos le 30 juin 2015, soit une augmentation de 12 millions d'euros, dont 11 millions liés à l'intégration des Groupes NextRadio et AMG sur le 2^{ème} trimestre 2016. A périmètre comparable, les autres charges opérationnelles sont donc stables.

1.2.3.1.4 Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 421 millions d'euros au cours du 1^{er} semestre 2016 contre 435 millions d'euros au cours du 1^{er} semestre 2015, soit une diminution de 14 millions d'euros ou -3%. L'intégration des sociétés des Groupes NextRadio et AMG au deuxième trimestre 2016 impactent pour 26 millions d'euros le poste Charges de personnel. A périmètre comparable, la baisse serait donc de -9%. Cette baisse est notamment le reflet de la diminution du nombre de salariés du Groupe SFR puisque le nombre d'ETP actifs CDI – CDD est passé de 14 675 au 30 juin 2015 à 14 117 au 30 juin 2016, soit une baisse de -558.

1.2.3.1.5 EBITDA Ajusté

L'EBITDA Ajusté ressort à 1 844 millions d'euros à fin juin 2016 contre 1 995 millions d'euros à fin juin 2015, soit une baisse de 151 millions d'euros, ce qui s'explique par la baisse du chiffre d'affaires de 226 millions d'euros qui n'a pas été complètement compensée par la baisse des coûts de 104 millions d'euros. Le taux de marge d'EBITDA Ajusté ressort à 35% au 30 juin 2016 contre 36% au 30 juin 2015.

1.2.3.1.6 Autres charges et produits non récurrents

Les autres produits et charges opérationnels représentent une charge de 29 millions d'euros au cours du semestre clos le 30 juin 2016 contre une charge de 70 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2015 et se détaillent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2016	30 juin 2015 retraité
Coûts de restructuration nets	(22)	(15)
Charges et produits non récurrents (a)	7	(38)
Résultat de cession immobilisations incorporelles et corporelles	(17)	(18)
Opérations sur titres	3	0
Autres charges et produits non récurrents	(29)	(70)

(a) Au premier semestre 2015 inclut notamment des coûts liés aux litiges pour 24 millions d'euros et des frais liés à l'acquisition de SFR et Virgin Mobile pour 14 millions d'euros.

1.2.3.1.7 Amortissements et dépréciations

Les dotations aux amortissements ont diminué de 117 millions d'euros entre le semestre clos le 30 juin 2015 et le semestre clos le 30 juin 2016 passant de 1 288 millions d'euros à 1 171 millions d'euros. Cette baisse s'explique notamment :

- par l'impact au premier semestre 2015 de la dépréciation de 36 millions d'euros du réseau DSL Completel en vue de sa cession dans le cadre des engagements à respecter lors du rachat de SFR par Numericable,
- par la diminution des amortissements sur les immobilisations liées au réseau et aux Systèmes d'Information de 35 millions d'euros entre le premier semestre 2015 et le premier semestre 2016 en lien avec la baisse des investissements en 2014 et 2015 et en lien également avec l'accélération du projet de mutualisation avec Bouygues.
- par la diminution des amortissement liés à la rémunération d'acquisition de clients sur le premier semestre 2016 par rapport au premier semestre 2015 suite aux baisses des ventes brutes en 2015 et au premier semestre 2016 par rapport à 2014 et 2013 (impact de 17 millions d'euros),

1.2.3.1.8 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel a augmenté de 40 millions d'euros entre le premier semestre 2015 et le premier semestre 2016 passant de 596 millions d'euros à 636 millions d'euros. Le tableau ci-dessous explicite son évolution :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2016	30 juin 2015 retraité
EBITDA ajusté	1 844	1 995
Amortissements et dépréciations	(1 171)	(1 288)
Frais acquisition SFR et Virgin Mobile	-	(14)
Coûts de restructuration ^(a)	(22)	(15)
Coûts relatifs aux plans de stock-options	(2)	(4)
Autres coûts non récurrents ^(b)	(12)	(77)
Résultat opérationnel	636	596

(a) Ces coûts de restructuration incluent les indemnités transactionnelles et autres coûts liés à la GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences)

(b) Au premier semestre 2015 inclut notamment les plus ou moins-values d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 18 millions d'euros, des coûts liés aux litiges pour 24 millions d'euros et l'impact sur la période des surcoûts avant renégociations de contrats (36 millions d'euros).

1.2.3.1.9 Résultat financier

Le résultat financier représente une charge de 739 millions d'euros au cours du premier semestre 2016 contre un produit net de 310 millions d'euros au cours du premier semestre 2015.

Les produits financiers représentent 9 millions d'euros au premier semestre 2016 contre 652 millions d'euros au titre du premier semestre 2015. Il est rappelé qu'au titre du premier semestre 2015, ils incluent principalement le produit non récurrent sans effet de trésorerie lié à l'extinction du complément de prix envers Vivendi pour 643,5 millions d'euros.

Les charges financières ressortent en hausse à 748 millions d'euros au titre du premier semestre 2016 contre à 341 millions d'euros au titre du premier semestre 2015. Cette hausse des frais financiers s'explique essentiellement par la hausse du coût de l'endettement en raison de l'accroissement de la dette au deuxième semestre 2015, le renchérissement de la dette suite au refinancement d'avril 2016 et les coûts exceptionnels que ce refinancement a entraîné.

Le coût de l'endettement brut ressort en hausse, passant de 323 millions d'euros au premier semestre 2015 à 717 millions d'euros au premier semestre 2016. Il se décompose principalement des éléments suivants :

- Les intérêts des dettes senior pour 394 millions d'euros au premier semestre 2016 contre 296 millions d'euros au premier semestre 2015. La hausse des intérêts par rapport à 2015 provient (i) des nouveaux prêts à terme souscrits en juillet et novembre 2015 et (ii) du renchérissement du coût de la dette suite au refinancement partiel d'avril 2016;
- L'amortissement des frais financiers liés à la mise en place des financements qui représente une charge de 87 millions d'euros au premier semestre 2016 contre 23 millions d'euros pour la même période en 2015. En 2016, ce montant inclue une charge non récurrente de 57 millions d'euros au titre de la part non amortie des frais relatifs aux dettes éteintes en avril et mai 2016 suite au refinancement d'avril 2016) ;
- Les écarts de change sur les dettes et instruments financiers en dollars y compris inefficacité, reconnus en résultat pour une valeur positive de 31 millions d'euros au premier semestre 2016 contre une valeur négative de 4 millions d'euros en 2015. Il convient de noter que le Groupe a mis en place des contrats de swap de devises croisées qui ont pour objectif de couvrir le risque de taux de change euros/dollars américains associé aux paiements d'intérêts et au remboursement du nominal à effectuer en dollars américains pour l'ensemble de ses emprunts obligataires et bancaires principaux;
- En juillet 2015, le groupe a mis en place des swaps miroirs contre ces swaps couvrant les Obligations 2022 et 2024 pour rendre variables les taux sur la période 2019-2022. En raison de la valeur des swaps à taux fixes ainsi remplacés, les contreparties ont accepté de payer une soulte en janvier 2016 de 102 millions d'euros. Cependant, le paiement de cette soulte ainsi que les caractéristiques de ces swaps miroirs ont entraîné une variation négative de la juste valeur du dérivé de 202 millions d'euros. Ainsi, en net, ces swaps miroirs ont impacté négativement le résultat financier de 100 millions d'euros.
- Le refinancement d'avril 2016 a entraîné des charges financières exceptionnelles. Ainsi, en plus de l'amortissement de 57 millions d'euros au titre de la part non amortie des frais relatifs aux dettes éteintes en avril et mai 2016, le Groupe a enregistré une charge de 79 millions d'euros pour les frais de remboursement anticipé de l'Obligation 2019 de 2,4 milliards de dollars américains et une charge de 85 millions d'euros sur l'extinction de l'instrument de couverture de cette obligation. Cette dernière charge n'a pas d'impact en trésorerie, car il s'agit d'un reclassement de l'effet taux de cette couverture entre les capitaux propres et le résultat. Il n'existait pas de telles charges financières exceptionnelles au premier semestre 2015.

1.2.3.1.10 Impôts sur les résultats

L'impôt sur les résultats est passé d'une charge de 82 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2015 à un produit de 18 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2016.

1.2.3.1.11 Résultat net

Le résultat net est passé d'un produit net de 828 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2015 à une charge nette de 84 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2016.

1.3 Analyse de la situation financière du Groupe

1.3.1 Présentation générale

Les principaux besoins de financement du Groupe comprennent ses besoins en fonds de roulement, ses dépenses d'investissement, le paiement d'intérêts et le remboursement de ses emprunts. Les besoins de financement du Groupe incluent également le financement d'acquisitions, telles que les acquisitions du groupe Altice Media Group France ou NextRadioTV réalisées au deuxième trimestre 2016 ou le financement de distribution à ses actionnaires ou de rachat d'actions tel qu'opérés en 2015.

La principale source de liquidités régulières du Groupe est constituée de ses flux de trésorerie opérationnels. La capacité du Groupe à générer à l'avenir de la trésorerie par ses activités opérationnelles dépendra de ses performances opérationnelles futures, elles-mêmes dépendantes, dans une certaine mesure, de facteurs économiques, financiers, concurrentiels, de marchés, réglementaires et autres, dont la plupart échappent au contrôle du Groupe. Le Groupe dispose de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie pour financer ses besoins courants liés à son activité.

Le Groupe refinance régulièrement son endettement. Au deuxième trimestre 2016, le Groupe a refinancé 5,0 milliards de dollars américains (Obligation à maturité 2019 et Dettes à Terme à maturité 2020) et 2,3 milliards d'euros (Dettes à Terme à maturité 2020 et encours de la ligne de revolver) en émettant une nouvelle obligation de 5,2 milliards de dollars américains à maturité 2026, une nouvelle dette à terme de 1,4 milliards de dollars américains à maturité 2024 et une nouvelle dette à terme de 0,9 milliards d'euros à maturité 2023. En 2015, le Groupe avait réalisé deux levées de dette majeure. En juillet, le groupe avait levé de nouveaux prêts à terme d'un montant global d'EUR 798 millions pour refinancer intégralement l'encours du RCF utilisé. En octobre, le groupe a de nouveau levé des prêts à terme d'un montant global d'EUR 1,684 millions pour financer une partie de la distribution de décembre 2015. Ces nouveaux prêts à terme ainsi que les nouvelles obligations ont été structurés comme des tranches ou obligations supplémentaires dans la documentation juridique existantes mis en place en 2014.

Au premier semestre 2015, le Groupe n'a pas procédé à des augmentations de capitale majeurs comme par exemple en 2014 où la Société avait financé une partie du prix de l'acquisition de SFR par voie d'une augmentation de capital pour un montant global de 4,7 milliards d'euros.

Le Groupe estime qu'au deuxième semestre 2016, ses besoins de financement comprendront principalement ses besoins en fonds de roulement, ses dépenses d'investissements, ses charges d'intérêts et le remboursement de ses emprunts.

1.3.2 Ressources financières

1.3.2.1 Aperçu

Au cours des premiers semestres 2015 et 2016, le Groupe a eu principalement recours aux sources de financement suivantes :

- Les *flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles*, qui se sont élevés à 1 469 millions d'euros au premier semestre 2016 et 1 891 millions d'euros au premier semestre 2015 ;
- La *trésorerie disponible* : Les montants de trésorerie et équivalents de trésorerie aux 30 juin 2016 et 31 décembre 2015 se sont respectivement élevés à 367 millions d'euros et 355 millions d'euros.
- L'*endettement*, qui s'élevait à 17 500 millions d'euros et 18 563 millions d'euros au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016 respectivement. Au 31 décembre 2015, l'endettement comprenait les Obligations et les Emprunts Bancaires du principal complexe d'endettement du Groupe (acquisition de SFR en 2014, financement des distributions de 2015 et refinancement en 2016), l'encours de l'Emprunt Revolver ; la titrisation des créances entreprises de SFR ; le Reverse Factoring ; et la Juste-Valeur négative de certains instruments de couverture de taux et de change. Au 30 juin 2016, l'endettement comprenait les mêmes éléments et incluait les nouveaux éléments suivants : la titrisation des créances entreprises de Completel, les Billets de Trésorerie, le crédit vendeur AMG et les dettes financières reprises d'AMG et de NextRadio TV.

1.3.2.2 Passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe s'élevaient à 18 563 millions d'euros au 30 juin 2016 et 17 500 millions d'euros au 31 décembre 2015 :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2016	31 décembre 2015
Emprunts obligataires	11 894	9 478
Emprunts bancaires	5 014	7 132
Instruments dérivés	307	87
Emprunts et dettes financières	17 215	16 697
Dettes de location financement	49	66
Titres subordonnés à durée indéterminée	43	43
Dépôts de garantie reçus de clients	167	135
Découverts bancaires	43	126
Dettes de titrisation	259	171
Dettes de reverse factoring	369	241
Dettes de billets de trésorerie	170	-
Divers	248	22
Autres passifs financiers	1 348	803
Total des passifs financiers	18 563	17 500

Le tableau suivant présente la notation financière actuelle du Groupe :

Moody's	S&P
B1 (perspective stable)	B+ (perspective négative)

La section suivante présente les principales catégories d'éléments constituant les passifs financiers du Groupe.

Le tableau suivant présente l'endettement financier net du Groupe au 31 décembre 2015 et 30 juin 2016 :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2016	31 décembre 2015
Emprunts obligataires	11 766	9 392
Emprunts bancaires	5 028	7 231
Dettes de location-financement	49	66
Autres passifs financiers	353	147
Éléments du passif contributifs à l'endettement financier net (a)	17 197	16 836
Disponibilités et équivalents de trésorerie	367	355
Instruments dérivés - effet de change, nets	1 708	2 080
Éléments de l'actif contributifs à l'endettement financier net (b)	2 076	2 435
Endettement financier net (a) – (b)	15 121	14 401

(a) Les éléments du passif correspondent aux montants nominal des passifs financiers hors intérêts courus, impact du TIE, TSDI, dettes liées à l'exploitation (dépôts de garantie, dettes de titrisation et de reverse factoring notamment) et complément de prix envers Vivendi. Tous ces passifs sont convertis au cours de clôture.

(b) Les éléments de l'actif incluent les disponibilités et équivalents de trésorerie ainsi que la quote-part de la juste valeur des instruments dérivés relative aux effets de change (2 080 millions d'euros au 31 décembre 2015 et 1 708 millions d'euros au 30 juin 2016). La quote-part de la juste valeur des instruments dérivés relative aux effets de taux de (252) millions d'euros au 31 décembre 2015 et (441) millions d'euros au 30 juin 2016 n'est pas prise en compte.

Le tableau suivant présente le calcul du ratio de levier net du Groupe, sur la base de l'EBITDA ajusté du Groupe, de l'endettement financier net du Groupe et certains ajustements au titre des semestres clos le 30 juin 2015 et le 30 juin 2016.

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2015 ⁽⁴⁾	Au 30 juin 2016 ⁽⁵⁾
A - EBITDA Ajusté du Groupe sur les douze derniers mois ⁽¹⁾	3 548	3 750
B - EBITDA Ajusté du Groupe sur les six derniers mois multiplié par deux ⁽¹⁾	3 990	3 730
C - Endettement Financier Net du Groupe ⁽²⁾	12 406	15 121
D - Endettement Financier Net du Groupe selon la définition du RCF ⁽³⁾	12 334	14 908
RATIO DE LEVIER NET (C : A)	3.5X	4.0X
RATIO DE LEVIER NET (D : B)	3.1X	4.0X

(1) L'EBITDA calculé au 30 juin 2016 inclut l'EBITDA de l'activité Autre (NextRadio et AMG) depuis le 1^{er} janvier 2016

(2) Endettement Financier Net tel s'entend hors intérêts courus, hors impact du TIE, hors TSDI et hors dettes liées à l'exploitation (dépôts de garantie versés par les clients, titrisation et Reverse Factoring) ; sauf que l'effet taux n'est pas inclus dans l'endettement financier net du tableau ci-dessus mais est inclus dans la note 24.5 des comptes consolidés au 31 décembre 2015.

(3) Endettement Financier Net du Groupe selon la définition du RCF reprend l'Endettement Financier Net en excluant les Billets de Trésorerie et les découverts

(4) Au 30 juin 2015, l'EBITDA Ajusté est Pro-Forma de l'acquisition de SFR et Omea pour les premiers mois du deuxième semestre de 2014 pour le calcul de l'EBITDA Ajusté sur les douze derniers mois. Les EBITDA au 30 juin 2015 ne sont pas pro-forma de l'acquisition des groupes AMG et NextRadio

(5) Au 30 juin 2016, l'EBITDA Ajusté est Pro-Forma de l'acquisition des groupes AMG et NextRadio depuis le 30 juin 2015

OBLIGATIONS SENIOR GARANTIES, PRET A TERME, LIGNES DE CREDIT RENOUVELABLES ET OBLIGATIONS DE COUVERTURE ASSOCIEES

En 2014, le Groupe a émis des obligations et conclu de nouveaux contrats de crédit à terme et de lignes de crédit renouvelable afin de financer l'Acquisition de SFR et de refinancer la majeure partie de son endettement alors en cours au titre du Senior Facility Agreement d'Ypso France.

En 2015, le Groupe a réalisé deux opérations majeures de financement :

- Le 31 juillet 2015, la Société a mis en place deux nouvelles tranches de dette au sein de son Contrat de Prêts à Terme :
 - une tranche B5 libellée en dollars américains pour un montant de 550 millions de dollars américains, équivalent de à 498 millions d'euros. Cette tranche est rémunérée à Libor 3 mois (avec un plancher à 0.75%) plus une marge de 3,8125 %. La maturité de cette tranche est Juillet 2022, avec des remboursements de 0,25% du nominal chaque trimestre ;
 - une tranche B5 libellée en euros de 300 millions d'euros. Cette tranche est rémunérée à Libor 3 mois (avec un plancher à 0.75%) plus une marge de 3,250 %. La maturité de cette tranche est Juillet 2023, avec des remboursements de 0,25% du nominal chaque trimestre.
- Le 10 novembre 2015, la Société a mis en place deux nouvelles tranches de dette au sein de son Contrat de Prêts à Terme :
 - une tranche B6 libellée en dollars américains pour un montant de 1 340 millions de dollars américains, équivalent de à 1 184 millions d'euros. Cette tranche porte intérêt à un taux annuel égal (i) au taux le plus élevé entre (a) un taux LIBOR pour la période d'intérêt correspondant aux emprunts en question ajusté de certains coûts additionnels, et (b) 0,75 % et (ii) une marge de 4,00 % ;
 - une tranche B6 libellée en euros de 500 millions d'euros. Cette tranche porte intérêt à un taux annuel égal (i) au taux le plus élevé entre (a) un taux EURIBOR pour la période d'intérêt correspondant aux emprunts en question ajusté de certains coûts additionnels, et (b) 0,75 % et (ii) une marge de 4,00 %.

L'intégralité des fonds levés a servi à financer une partie de la distribution versée aux actionnaires en décembre 2015. Ces deux tranches ont pour maturité le 31 janvier 2023, avec des remboursements de 0,25% du nominal chaque trimestre.

En 2015, le Groupe a réalisé trois opérations majeures de couverture dont deux en lien avec les nouvelles tranches de prêt à terme levées en juillet et novembre 2015 :

- En juillet 2015, en contrepartie d'une soulte reçue par la Société en janvier 2016 d'USD 111 million, la Société reçoit du Taux Variable USD et paye du Taux Fixe USD pour les périodes 2019 à 2022 sur le notionnel des Obligations Dollar 2022 et 2024. Il existe une clause rupture anticipée en 2019. Il s'agit d'un swap de taux intégralement en dollar US.
- En juillet 2015, la Société a couvert intérêts et principal du nouveau Prêt à Terme d'USD 550 millions au taux de change de 1,1041 dollar américain pour un euro.
- En octobre 2015, la Société a couvert intérêts et principal du nouveau Prêt à Terme d'USD 1,340 millions au taux de change de 1,1318 dollar américain pour un euro.

En avril et mai 2016, le Groupe a effectué un refinancement de ses obligations et Prêt à Terme avec des maturités inférieures à 2022 en mettant en place les nouvelles dettes suivantes :

- Obligation 2026 : le Groupe a levé un nouvel emprunt obligataire pour un montant total de 5 190 millions de dollars américains. Cette nouvelle obligation est senior et bénéficie des mêmes sûretés que les autres emprunts obligataires ou bancaires. Elle porte un coupon de 7,375% et a pour maturité Avril 2026. Comme l'ensemble des obligations libellées en dollars américains du groupe, les intérêts et le principal sont couverts pour les 8 années à venir après la mise en place de ces obligations. Le taux de couverture est de 1€ pour 1,2375\$. Ce taux résulte de la moyenne pondérée de (i) d'une couverture de 2 400 millions de dollars américains à 1,3827 (réallocation de la valeur de l'instrument de couverture de l'Obligation 2019 qui a été remboursée) et (ii) d'une couverture de 2 790 millions de dollars américains à 1,1350 fait au taux de marché au moment du tirage de l'obligation. Le coupon payé en euro équivalent est d'environ 6,18%.
- Deux nouvelles tranches de Prêts à Terme :
 - La tranche B7 libellée en dollars américains pour un montant de 1 450 millions de dollars américains à maturité janvier 2024, avec des remboursements de 0,25% du nominal chaque trimestre. Cette tranche est rémunérée à Libor 3 mois (avec un plancher à 0.75%) plus une marge de 4.25%. Le taux de couverture est de 1€ pour 1,3827\$. Ce taux, différent du taux de marché à la date du tirage de l'emprunt, a été obtenu grâce à la réallocation de la valeur des instruments de couverture des tranches B1 et B2 libellés en dollars américains qui ont été remboursés. Les intérêts (à l'exception du plancher, ie le Groupe reçoit LIBOR 3 mois et paye Euribor 3 mois) sont couverts à un taux Euribor 3 mois plus 4,567%.
 - La tranche B7 libellée en euros pour un montant de 850 millions d'euros à maturité avril 2023, avec des remboursements de 0,25% du nominal chaque trimestre. Cette tranche est rémunérée à Euribor 3 mois (avec un plancher à 0.75%) plus une marge de 3,25%

Les produits de ces nouvelles dettes ont permis de refinancer les emprunts suivants :

- L'Obligation 2019 de 2 400 million de dollars américains. Il est à noter que cette Obligation a été remboursée en mai 2016 alors que la nouvelle obligation a été tirée en avril 2016 ;
- L'intégralité des emprunts bancaires B1, B2 et B4 libellés en euros;
- L'intégralité des emprunts bancaires B1 et B2 en dollars américains; et
- 450 millions d'euros tirés sur la ligne de crédit revolver.

Se référer également à la section 5.2.2 – Passifs financiers du document de référence 2015 du Groupe ainsi qu'à la note 12. Passifs financiers des Comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2016 pour une description complète des Obligations et Prêts à Terme du groupe, incluant notamment une description des taux d'intérêts associés, des garanties et sûretés données, des facultés de rachat, des clauses de changement de contrôle, cas de défaut et covenants. Lorsque le Crédit Revolver est tiré, la Société est tenue de tester son Ratio de Levier Senior Net Consolidé (Endettement Senior net du Groupe divisé par l'Ebitda ajusté annualisé, l'Ebitda ajusté annualisé étant obtenu en additionnant l'Ebitda ajusté des deux derniers trimestres et en multipliant cette somme par deux). Ce ratio ne doit pas dépasser 4,5: 1,0 jusqu'au 31 décembre 2016 inclus et 4,0 :1,0 ensuite.

OBLIGATIONS SENIOR GARANTIES

Les emprunts obligataires sont décomposés de la façon suivante :

Devise d'origine	Maturité	Coupon en devises	Coupon en euros ¹	Montant d'origine en millions de devise	Montant d'origine en millions d'euros ²	Encours au 31 décembre 2015 en millions d'euros ³	Encours au 30 juin 2016 en millions d'euros ³
EUR	mai-22	5.38%	5.38%	1 000	1 000	1 000	1 000
EUR	mai-24	5.63%	5.63%	1 250	1 250	1 250	1 250
USD	mai-19	4.88%	4.35%	2 400	1 736	2 204	-
USD	mai-22	6.00%	5.14%	4 000	2 893	3 674	3 603
USD	mai-24	6.25%	5.38%	1 375	994	1 263	1 239
USD	avr-26	7.38%	6.18%	5 190	4 194	-	4 675
TOTAL					12 067	9 391	11 766

- 1 Correspond au taux d'intérêt des instruments de couverture.
- 2 Contrevaleur au taux de change des instruments de couverture (1€ = 1,3827 USD pour les obligations à maturité 2019, 2022 et 2024 et 1€ = 1,2375 pour l'obligation à maturité 2026).
- 3 Montants exprimés hors intérêts courus (233 millions d'euros au 30 juin 2016 et 201 millions d'euros au 31 décembre 2015) et hors effet du taux d'intérêt effectif (106 millions d'euros au 30 juin 2016 et 115 millions d'euros au 31 décembre 2015). Y compris intérêts courus et effet du TIE, le montant global des emprunts obligataires ressort ainsi à 11 894 millions d'euros au 30 juin 2016 et 9 478 millions d'euros au 31 décembre 2015

PRET A TERME ET CREDIT REVOLVER

Les emprunts bancaires sont décomposés de la façon suivante:

Devise	Tranche	Maturité	Taux d'intérêt référence	Marge en devises ¹	Marge en euros ²	Montant d'origine en millions de devises	Montant d'origine en millions d'euros	Encours au 31 décembre 2015 en millions d'euros ⁴	Encours au 30 juin 2016 en millions d'euros ³
EUR	B1/B2/B4	mai 2020	Euribor 3M	4,500%	4,500%	1 900	1 900	1 881	-
USD	B1	mai 2020	Libor 3M	4,500%	4,214%	1 394	1 008 ³	1 268	-
USD	B2	mai 2020	Libor 3M	4,500%	4,209%	1 206	872 ³	1 097	-
USD	B5	juillet 2022	Libor 3M	4,563%	3,988%	550	498 ³	505	493
USD	B6	janvier 2023	Libor 3M	4,750%	4,150%	1 340	1 184 ³	1 231	1 204
EUR	B6	janvier 2023	Euribor 3M	4,750%	4,750%	500	500	500	499
EUR	B7	avril 2023	Euribor 3M	4,500%	4,500%	850	850	-	850
EUR	B5	juillet 2023	Euribor 3M	4,000%	4,000%	300	300	300	299
USD	B7	janvier 2024	Libor 3M	5,000%	4,567%	1 425	1 031 ³	-	1 284
Ligne de crédit revolver (RCF)						-	-	450	400
Total							8 143	7 232	5 028

- 1 Y compris un minimum (« floor ») de 0,75 %. Les intérêts sont payables trimestriellement fin janvier, fin avril, fin juillet et fin octobre.
- 2 Correspond au taux d'intérêt des instruments de couverture.
- 3 Pour les emprunts en dollars, il s'agit de la contrevaleur au taux de change des instruments de couverture (1€=1,1041 USD pour la tranche B5, 1€=1,1318 USD pour la tranche B6, 1€=1,3827 USD pour les tranches B1, B2 et B7).
- 4 Montants exprimés hors intérêts courus (39 millions d'euros au 30 juin 2016 et 49 millions d'euros au 31 décembre 2015) et hors effet du taux d'intérêt effectif (138 millions d'euros au 30 juin 2016 et 149 millions d'euros au 31 décembre 2015). Y compris intérêts courus et effet du TIE, le montant global des emprunts bancaires ressort ainsi à 4 930 millions d'euros au 30 juin 2016 et 7 132 millions d'euros au 31 décembre 2015.

OBLIGATIONS DE COUVERTURE

Couverture des paiements d'intérêts et de principal à 5 ans et 8 ans en dollars américains

La Société a conclu des contrats de swap destinés à couvrir le risque de taux de change euros/dollars américains associé aux paiements d'intérêts à effectuer en dollars américains pour les Obligations Dollar et les tirages au titre de tous ses Prêts à Terme libellés en dollars américains. Conformément à ces contrats de swap, la Société échangera des montants en euros pour les montants en dollars américains à verser à chaque date de paiement d'intérêts semi-annuelle ou trimestrielle :

- sur la base d'un taux de change de 1,00 € = 1,3827 \$ pour les Obligations Dollar 2022 et 2024 et le USD Prêts à Terme B7;
- sur la base d'un taux de change de 1,00 € = 1,2375 \$ pour les Obligations 2026
- sur la base d'un taux de change de 1,00 € = 1,1041 \$ pour l'USD Prêt à Terme B5 ; et
- sur la base d'un taux de change de 1,00 € = 1,1318 \$ pour l'USD Prêt à Terme B6

Les contrats de swap pour les Obligations Dollars couvrent les paiements d'intérêts semi-annuels, jusqu'au 15 mai 2022 pour les Obligations Dollar 2022 et les Obligations Dollar 2024 et jusqu'au 15 juillet 2024 pour les Obligations Dollar 2026.

Les contrats de swap pour les tirages en dollars américains au titre du Prêt à Terme B5 couvrent les paiements d'intérêts trimestriels jusqu'au 30 juillet 2022. Cependant, ces contrats de couverture ont été mis en place en août 2015 et couvrait une marge qui était de 3.25 % sur l'USD Prêt à Terme 5. Après la mise en place de l'USD Prêt à Terme 6 en octobre 2015, à cause de la clause de la nation la plus favorisée, la marge de l'USD Prêt à Terme 5 a été augmentée à 3,8125 %. Ainsi la jambe dollar américain du contrat de couverture ne couvre pas intégralement les paiements d'intérêts à hauteur de 0.5625 %.

Les contrats de swap pour les tirages en dollars américains au titre du Prêt à Terme B6 couvrent les paiements d'intérêts trimestriels jusqu'au 30 janvier 2023. Cependant, ce contrat de swap ne couvre que le LIBOR 3 mois et ne couvre pas le plancher à 0,75%. Ainsi, si le LIBOR est inférieur au plancher, ce contrat de swap ne couvre pas la différence entre le plancher et le LIBOR.

Les contrats de swap pour les tirages en dollars américains au titre du Prêt à Terme B7 couvrent les paiements d'intérêts trimestriels jusqu'au 30 janvier 2024. Cependant, ce contrat de swap ne couvre que le LIBOR 3 mois et ne couvre pas le plancher à 0,75%. Ainsi, si le LIBOR est inférieur au plancher, ce contrat de swap ne couvre pas la différence entre le plancher et le LIBOR.

La Société a aussi couvert par ces contrats de swap le montant de principal de ces emprunts obligataires et emprunts bancaires en dollars. Le 15 mai 2022, la Société paiera 2 893 millions d'euros et recevra 4 000 millions de dollars correspondant au principal des emprunts obligataires 2022, paiera 994 millions d'euros et recevra 1 375 millions de dollars correspondant au principal des emprunts obligataires 2024, même si celui-ci a une maturité en mai 2024. Le 15 juillet 2024, la Société paiera 4 194 millions d'euros et recevra 5 190 millions de dollars correspondant au principal des emprunts obligataires 2026. Le 30 juillet 2022, la Société paiera 498 millions d'euros et recevra 550 millions de dollars américains correspondant au principal du Prêt à Terme B5. Le 30 janvier 2023, la Société paiera 1 184 millions d'euros et recevra 1 340 millions de dollars américains correspondant au principal du Prêt à Terme B6. Le 30 janvier 2024, la Société paiera 1 1031 millions d'euros et recevra 1 450 millions de dollars américains correspondant au principal du Prêt à Terme B7.

Il est à noter que les contreparties de SFR Group aux contrats de couverture bénéficient d'une clause de réalisation anticipée au bout de cinq ans après la mise en place des instruments de couverture. Ces dernières, unilatéralement, peuvent dénoncer le contrat de couverture avant sa maturité et faire payer par la Société ou payer à la Société (selon les conditions de marché à cette date) la soulte du contrat.

Couverture des paiements d'intérêts ou de contrat de couverture basés sur l'EURIBOR

Le 18 février 2016, la Société a mis en place un contrat de couverture avec JP Morgan portant sur un nominal de 4,0 milliards d'euros couvrant le taux variable EURIBOR 3 mois contre un taux fixe pour une période de 7 ans. La Société reçoit l'EURIBOR 3 mois chaque trimestre contre un taux fixe négatif de 0,121 %. Ces échanges se produisent trimestriellement aux dates du 30 avril, 30 juillet, 30 octobre et 30 janvier. Comme pour les autres contrats de couverture du Groupe dont la maturité dépasse 5 ans, JP Morgan a la possibilité de dénoncer le contrat de couverture au bout de 5 ans et faire payer par la Société ou payer à la Société (selon les conditions de marché à cette date) la soulte du contrat.

Sûretés et garanties

Les contrats de swap décrits ci-dessus sont garantis et bénéficient de sûretés consenties par les mêmes entités que le Prêt à Terme.

REVERSE FACTORING

En 2015, SFR SA, une filiale du groupe BNP Paribas et une dizaine des principaux fournisseurs de service ou d'équipement de SFR SA ont mis en place de nouveaux accords de paiement des factures de fournisseurs de SFR SA. En amendant le contrat liant le fournisseur et SFR SA, il a été acté que cette filiale de BNP Paribas reprenait contre paiement à l'échéance initiale de la facture, les factures de ce fournisseur. Dans un accord séparé, SFR SA s'engage à payer à la filiale de BNP Paribas la facture à l'échéance étendue, celle-ci ne pouvant pas dépasser 360 jours après l'émission de la facture par le fournisseur. SFR SA rémunère la filiale du groupe BNP Paribas pour l'extension de la maturité de la facture à l'EURIBOR 1 an et complété d'une marge.

En novembre 2015, SFR SA, une filiale du groupe Société Générale et d'autres fournisseurs du groupe ont mis en place des accords similaires à ceux décrits ci-dessus pour étendre la maturité de certaines factures de fournisseurs. Au 31 décembre 2015, des factures de 4 fournisseurs pour environ 33 millions d'euros ont été intégrées dans ce programme d'extension de maturité. Ces factures sont à maturité au troisième ou au quatrième trimestre 2016.

Au 30 juin 2016, des factures d'une quinzaine de fournisseurs pour 369 millions d'euros ont été intégrées dans ce programme d'extension de maturité. Ces factures ont des maturités à moins d'un an.

TITRISATION

Fin mars 2015, SFR a transféré, sans recours, son portefeuille de créances Entreprise tel qu'établi le 22 mars 2015 net d'avoirs potentiels et excluant certains clients non-éligibles pour ce type de transaction pour un prix de 210 millions d'euros à Ester Finance Titrisation (« Ester »), une filiale détenue à 100% par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Fin mars 2016, Completel, une autre filiale de SFR Group aussi active sur le marché entreprise a cédé toujours sans recours son portefeuille de créances entreprises tel qu'estimé au 31 mars pour un prix de 46 millions d'euros à Ester.

Fin mars 2016, SFR a cédé des créances non-encore facturées toujours sans recours pour un montant de 26 millions d'euros. Ces deux nouvelles cessions se sont faites dans le même cadre juridique que la cession de 2015.

Chaque mois, SFR et Completel transfèrent sans recours les nouvelles créances nées au cours du mois et restituent les encaissements reçus sur les créances déjà assignées lors des précédentes ventes à Ester. Ester est engagée à acheter de telles créances de l'activité entreprise générées par SFR ou Completel pour une période de 10 mois renouvelables dans la limite de 350 millions d'euros.

Ce type d'engagement peut être révoqué de manière standard pour ce type d'opération à la survenue de certains événements (banqueroute du cédant ou de son actionnaire, non-respect de certaines obligations ou engagements, ou défaut de paiement lié à un événement du programme de titrisation ou le non-respect de certains covenants de performance en lien avec le portefeuille de créances cédées). SFR ou Completel continuent d'être le seul interlocuteur de ces clients pour l'ensemble de ses activités financières et commerciales (contrat commercial, facturation, paiement, recouvrement). Ester rémunère SFR ou Completel pour les services financiers. La vente sans recours implique qu'Ester supporte le risque de retard de paiement et de faillite des créanciers originaux de SFR ou Completel. Pour couvrir ce risque, le prix facial de vente est inférieur à la valeur totale des créances cédées. SFR ou Completel rémunère Ester pour son engagement irrévocable d'acheter les créances éligibles de SFR ou Completel. SFR ou Completel paient aussi des intérêts à Ester pour la mobilisation des fonds entre la date de cession et la date de paiement réel de la créance.

L'encours des créances cédées à fin juin 2016 était de 259 millions d'euros

BILLETTS DE TRESORERIE

Le Groupe a mis en place à la fin du premier trimestre 2016 un programme de billets de trésorerie réglementé par la Banque de France. Le Billet de Trésorerie est un titre de créance négociable, titre financier négociable sur un marché réglementé ou de gré à gré, qui représente un droit de créance. Sa maturité varie entre 1 jour et 1 an. La rémunération est libre (taux fixe, taux variable ou taux structuré) et dépendante du marché. Le placement et la négociation sont effectués par différents Brokers sélectionnés par la Société. La Banque de France veille au respect par les émetteurs des conditions d'émission.

A la fin juin, le Groupe avait 12 billets de trésorerie ouverts pour un total de 170 millions d'euros. Les maturités de ces différents billets variaient entre le 11 juillet 2016 et le 6 décembre 2016. La rémunération moyenne de ces différents billets était d'environ 0,6% fixe par an.

Le Groupe utilise ces billets de trésorerie comme un moyen de financement court-terme.

CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT ET DE CREDIT-BAIL

Plusieurs sociétés du Groupe ont conclu des contrats de location-financement portant sur des propriétés immobilières (généralement pour des durées de 20 à 30 ans), des équipements de bureau (principalement pour des durées de quatre ans) et des équipements techniques.

Tous ces contrats de location sont libellés en euros. Certains contrats de location de biens immobiliers prévoient qu'au début de la location, les loyers annuels seront fixes, mais seront indexés par la suite sur le taux d'inflation (correspondant à un pourcentage d'augmentation spécifique).

Au 30 juin 2016, les engagements du Groupe (valeur actuelle des loyers minimums) au titre des contrats de location-financement s'élevaient à 49 millions d'euros. La diminution de l'encours correspond à des remboursements constants sur ce type de financement.

DEPOTS DE GARANTIE EFFECTUES PAR LES CLIENTS

Les dépôts de garantie effectués par les clients s'élevaient à 135 millions d'euros aux 31 décembre 2015 et 167 millions d'euros à fin juin 2016. Ces dépôts sont effectués par les clients à la réception d'équipements du Groupe. L'augmentation provient principalement à l'extension de la base de clientèle très haut-débit du Groupe à travers la migration de clients DSL de SFR vers des offres très haut débit. Ces offres très haut débit nécessitent des box plus coûteuses, ce qui entraîne un dépôt de garantie plus important de la part des clients. Les dépôts de clients sont remboursés au moment où ces derniers résilient leur abonnement, à condition d'avoir payé les factures restant dues et d'avoir retourné les équipements. Les dépôts de garantie sont comptabilisés dans le bilan en tant que dettes financières dont l'échéance est de plus d'un an.

TITRES SUBORDONNES A DUREE INDETERMINEE

En 2006, l'une des filiales du Groupe, NC Numericable S.A.S., a émis un montant en principal de 23,65 millions d'euros de titres subordonnés à durée indéterminée (« TSDI ») au profit de Vilorex, une filiale de GDF Suez (intérêts capitalisés exclus). Les produits des TSDI ont été affectés au financement de la construction de prises dans des villes faisant partie de la plaque sud du SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication). Les TSDI portent intérêt au taux annuel de 7 %. Les intérêts sont capitalisés. Les TSDI ont été émis pour une durée indéterminée, et sont remboursables soit en cas de liquidation ou de dissolution de NC Numericable S.A.S., soit lorsque NC Numericable S.A.S. atteint un certain niveau de chiffre d'affaires généré par les clients couverts par les connecteurs. Ces seuils de déclenchement n'ont pas été atteints depuis la date d'émission des TSDI. NC Numericable S.A.S. peut choisir de payer de manière anticipée tout ou partie des TSDI moyennant un préavis de dix jours.

AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Au 30 juin 2016, les autres passifs financiers incluaient principalement le prêt vendeur de 100 millions d'euros accordé par le précédent actionnaire d'Altice Media Group dont l'échéance est fixée au 30 juin 2017 et divers dettes non-matérielles des filiales du Groupe.

CAPITAUX PROPRES

Au 30 juin 2016, les capitaux propres consolidés part du Groupe s'élevaient à 4 052 millions d'euros, contre des capitaux propres de 4 256 millions d'euros au 31 décembre 2015. Les mouvements de la période sont principalement :

- une variation négative de 184 millions d'euros liés à l'acquisition des pôles NextRadio et AMG
- une variation positive de 28 millions d'euros suite à l'exercice d'options de souscriptions d'actions.

1.3.2.3 Présentation et analyse des principales catégories d'utilisation de la trésorerie du Groupe

1.3.2.3.1 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement du Groupe se répartissent entre les catégories suivantes :

- *Réseau* : investissements pour l'amélioration, la rénovation, l'extension des capacités, l'expansion et l'entretien des réseaux du Groupe (fibre, réseau principal, DSL et mobiles), réalisés directement ou, pour certaines extensions de réseau, au travers de partenariats public-privé ;
- *Clients* : dépenses d'investissement liées aux achats de terminaux mobiles, aux équipements installés chez les clients B2B et B2C (équipement mobile, routeurs haut débit et décodeurs TV), ainsi qu'au raccordement des foyers pour les nouveaux clients B2C et à la création de liaisons fibre entre les sites des entreprises sur le segment B2B ; Plateformes de services : investissements dans les plateformes de télévision et de téléphonie fixe ; et
- *Autres* : dépenses d'investissement relatives aux projets sur le marché de gros et investissements divers.

Au titre des premiers semestres 2015 et 2016, les dépenses d'investissement du Groupe s'élevaient respectivement à 817 millions d'euros et 1 001 millions d'euros.

1.3.2.3.2 Acquisition de sociétés

Au premier semestre, le Groupe a réalisé trois acquisitions de sociétés majeures pour une sortie de trésorerie de 839 millions d'euros :

- NextRadio : le Groupe a acquis pour 635 millions d'euros des obligations convertibles, des prêts d'actionnaires et des titres. Cette acquisition a été financée par de la trésorerie disponible. Voir paragraphe 1.1.6.1
- AMG : Le groupe a acquis 100% des titres d'AMG France. En plus de la trésorerie disponible, le Groupe a bénéficié d'un crédit vendeur de 100 millions d'euros. Voir paragraphe 1.1.6.2
- Numergy : le Groupe a acquis les titres qu'il ne possédait pas dans Numergy. 50% du prix a été payé au closing de l'opération (janvier 2016) et 50% seront payés en janvier 2017. Voir paragraphe 1.1.2

1.3.2.3.3 Paiement d'intérêts et remboursement d'emprunts

Le Groupe a versé des intérêts sur ses Dettes Senior d'un montant de 297 millions d'euros et 376 millions d'euros, respectivement, au titre du premier semestre 2015 et du premier semestre 2016. L'augmentation des intérêts payés sur le premier semestre 2016 est la conséquence de l'augmentation de la dette du Groupe au cours du deuxième semestre 2015 (émission de nouveaux Prêts à Terme et tirage de la ligne de crédit revolver) et du renchérissement du coût de la dette suite au refinancement d'avril 2016.

Il a par ailleurs versé, au titre du remboursement de ses emprunts, 24 millions d'euros et 5 542 millions (les remboursements sur la ligne de crédit revolver sont comptés nets des tirages), respectivement, au titre du premier semestre 2015 et du premier semestre 2016. Le remboursement intervenu en 2016 inclut principalement le refinancement d'avril 2016 tandis que le remboursement de 2015 correspond principalement à l'amortissement du Prêt à Terme et de dettes diverses.

Il est à noter quelques paiements ou recettes exceptionnels sur le premier semestre 2016. Le Groupe a reçu de diverses contreparties bancaires le paiement d'une soulte de 102 millions en janvier 2016 provenant du swap taux fixes contre variables sur la période 2019 à 2022 pour les Obligations 2022 et 2024 conclu en juillet 2015. Le Groupe a payé une pénalité de remboursement anticipé de 88 millions de dollars américains sur le remboursement des Obligations 2019 correspondant 3,566% du principal (2 400 millions de dollars américains). Enfin, le Groupe a payé 67 millions d'euros de frais et commissions dans le cadre du refinancement d'avril 2016.

1.3.2.3.4 Financement du besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement correspond principalement à la valeur des stocks, majorée des créances clients et des autres créances opérationnelles, et diminuée des dettes fournisseurs et des autres dettes opérationnelles. Structurellement, le besoin en fonds de roulement du Groupe reflète les différences entre ses activités. Sur le segment B2C, le Groupe génère du fonds de roulement parce que ses clients B2C disposent de délais de paiement plus courts (généralement 5 jours), tandis que sur le segment B2B, le Groupe consomme du fonds de roulement car ses clients B2B disposent de délais de paiement plus longs. Grâce à l'opération de titrisation conclue avec Ester Finance Titrisation, le Groupe réduit d'environ 40 jours ses délais d'encaissement pour ses deux principales filiales opérant dans le segment entreprise SFR SA et Completel SAS. À travers la mise en place du Reverse Factoring pour sa principale filiale SFR SA, le Groupe a étendu ces délais de paiement de ces fournisseurs. En plus de ces deux instruments de financement, le Groupe finance généralement son besoin en fonds de roulement grâce à ses flux de trésorerie opérationnels.

Au premier semestre 2015, le Groupe a consommé 75 millions d'euros de fonds de roulement en incluant les opérations de Titrisation. Au premier semestre 2016, le Groupe a consommé 235 millions d'euros de fonds de roulement en incluant les opérations de Titrisation et de Reverse Factoring. En excluant ces deux opérations, le Groupe aurait consommé 451 millions d'euros. Structurellement, le Groupe a des variations négatives de ses besoins en fonds de roulement au premier semestre en raison des coûts commerciaux du quatrième trimestre payés au premier trimestre. La variation est fortement négative au premier semestre à cause de la forte réduction des délais de paiement des fournisseurs du Groupe.

1.3.2.4 Flux de trésorerie

Le tableau ci-après résume les flux de trésorerie consolidés du Groupe au titre des semestres clos les 30 juin 2015 et 2016.

<i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin	
	2015 retraité	2016
Flux net de trésorerie générés par les activités opérationnelles	1 891	1 469
Flux net de trésorerie affectés aux opérations d'investissements	(902)	(1 938)
Flux net de trésorerie affectés aux opérations de financement	(1 394)	564
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	(405)	95

FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES

Le tableau ci-après résume les flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles consolidés du Groupe au titre des semestres clos les 30 juin 2015 et 2016.

<i>(en millions d'euros)</i>	Semestre clos le 30 juin	
	2015 retraité	2016
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts décaissés et impôts sur les sociétés	1 914	1 801
Variation du besoin en fonds de roulement (hors fournisseurs d'immobilisation, hors Titrisation, hors Reverse Factoring)	84	(323)
Impôts sur les sociétés décaissés	(108)	(8)
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES	1 891	1 469

Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts décaissés et impôts sur les sociétés

Les flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement, impôts, dividendes et intérêts ont baissé de 114 millions d'euros, passant d'une entrée de trésorerie de 1 914 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2015 à une entrée de trésorerie de 1 801 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2016. La baisse de l'EBITDA ajusté de 151 millions d'euros entre le semestre clos le 30 juin 2015 et celui clos le 30 juin 2016 est l'explication principale de la baisse des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts décaissés et impôts sur les sociétés. Cette diminution de l'EBITDA ajusté est expliquée au chapitre 1.2.3 du présent rapport semestriel.

Variation du besoin en fonds de roulement

Le tableau ci-dessous présente les principaux postes de variation du besoin en fonds de roulement. La Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel impacte les flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles. La variation du besoin en fonds de roulement fournisseurs d'immobilisation et le montant restant décaissé pour l'acquisition de 2*5Mhz dans la bande 700MHz impacte les flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissements. La Titrisation et le Reverse Factoring impactent les flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement.

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin	
	2015 retraité	2016
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	84	(323)
Variation du besoin en fonds de roulement fournisseurs d'immobilisation (a)	(217)	(244)
Prix pour le bloc de fréquence de la licence 700MHz inclus dans la variation du besoin en fonds de roulement fournisseurs d'immobilisation	-	117
Titrisation et Reverse Factoring (b)	58	216
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR LES VARIATIONS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(75)	(235)

(a) Inklus dans les flux d'investissement dans le tableau des flux de trésorerie consolidé

(b) Inklus dans les flux de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidé

La variation du besoin en fonds de roulement a représenté une entrée de trésorerie de 75 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2015, contre une sortie de trésorerie de 235 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2016.

Impôts sur les sociétés décaissés

Les impôts sur les sociétés décaissés ont représenté une sortie de trésorerie de 108 millions d'euros au cours du semestre clos au 30 juin 2015, contre une sortie de trésorerie de 8 millions d'euros au cours du semestre clos au 30 juin 2016. Cette baisse des paiements d'impôts sur les sociétés correspond à une baisse du résultat net sur les deux périodes considérées, conséquence de charges exceptionnelles enregistrées au cours des six premiers mois de l'année.

FLUX NETS DE TRESORERIE AFFECTES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS

Le tableau ci-après résume les flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissements consolidés du Groupe au titre des semestres clos les 30 juin 2015 et 2016.

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin	
	2015 retraité	2016
Dépenses d'investissement (hors bloc de fréquences)	(817)	(1 001)
Cession d'actifs	11	21
Acquisition de sociétés	(2)	(717)
Ajustement de prix des titres SFR-Virgin	116	-
Cessions de sociétés	(0)	0
Investissements financiers (nets)	8	2
Variation du besoin en fonds de roulement fournisseurs d'immobilisation	(217)	(128)
Paiement partiel pour le bloc de fréquence de la licence 700MHz	-	(117)
FLUX NET DE TRESORERIE AFFECTES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	(902)	(1 938)

Dépenses d'investissement

La trésorerie utilisée au titre des dépenses d'investissement a augmenté de 184 millions d'euros, passant d'une sortie de trésorerie de 817 millions d'euros pour le semestre clos en juin 2015 à une sortie de trésorerie de 1 001 millions d'euros pour le semestre clos en juin 2016. Cette augmentation résulte d'une accélération des investissements dans les réseaux fixes et mobiles du Groupe.

Acquisition de société

Au premier semestre 2015, le Groupe a participé à l'augmentation de capital de Synerail pour 3,0 millions d'euros compensée en partie par l'annulation de la dette Synerail en lien avec cette augmentation de capital pour 1,3 millions d'euros.

Au premier semestre 2016, le Groupe a réalisé trois acquisitions de société majeures pour un prix d'acquisition hors dette nette de 839 millions d'euros financée en partie par du crédits vendeurs. 717 millions d'euros représentent le montant financé par la trésorerie propre du Groupe seule, hors crédits vendeurs.

Ajustement de prix des titres SFR-Virgin

En décembre 2014, la Société a contesté auprès de Vivendi SA le calcul de la dette nette au closing de l'acquisition de SFR SA en novembre 2014. Concomitamment à l'opération d'achat de titres Numericable-SFR auprès de Vivendi SA, la Société et Vivendi SA ont trouvé un accord pour ajuster la dette nette au closing de l'acquisition et donc de réduire le prix à hauteur de 116 millions d'euros.

Variation du besoin en fonds de roulement fournisseurs d'immobilisation et prix pour le bloc de fréquence de la licence 700MHz

Le 24 novembre 2015, l'ARCEP a délivré au Groupe une autorisation d'utilisation de fréquences dans une bande de 2*5MHz autour des fréquences de 700MHz. En contrepartie de cette autorisation, le Groupe s'est engagé auprès de l'ARCEP à payer une redevance d'utilisation fixe de 466 millions d'euros. Ce paiement exigible en quatre quarts entre janvier 2016 et décembre 2018. Le premier quart (116,5 millions d'euros) a été réglé en début d'année 2016. Le Groupe s'est aussi engagé à verser une redevance variable égale à 1 % du chiffre d'affaires réalisé sur les fréquences concernées.

FLUX NETS DE TRESORERIE AFFECTES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT

Le tableau ci-après résume les flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement combinés du Groupe au titre des semestres clos les 30 Juin 2015 et 2016.

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin	
	2015 retraité	2016
Émissions d'actions	-	29
Rachat d'actions propres	(1 947)	-
Dividende reçus	-	0
Émissions d'emprunts *	796	6 016
Remboursements d'emprunts *	(19)	(5 542)
Intérêts décaissés	(297)	(376)
Frais de remboursement anticipé	-	(79)
Soulte de swap	-	102
Titrisation	58	87
Reverse Factoring	-	129
Billets de Trésorerie	-	170
Autres	15	28
FLUX NETS DE TRESORERIE AFFECTES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(1 394)	564

* Dans ce tableau, les flux liés au RCF sont présentés pour le flux net, soit en émissions soit en remboursements, contrairement à la présentation du tableau de flux de trésorerie consolidés qui ne compense pas ces flux.

Émissions d'actions

Au premier semestre 2016, l'exercice de stock-options par certains managers du groupe a entraîné l'émission d'environ 2,2 million d'actions nouvelles aux prix moyen de 12,78 euros conformément au plan de stock-options actuellement en vigueur.

Rachat d'actions propres

En mai 2015, la Société a procédé au rachat d'environ 48,7 millions d'actions auprès de Vivendi pour un montant de 1 947 millions d'euros. Ces actions ont ensuite été annulées en date du 28 mai 2015.

Émissions d'emprunts

Au cours du premier semestre 2015, le groupe a tiré sur sa ligne de crédit revolving à hauteur de 1 050 millions d'euros (en lien avec le rachat d'actions propres) et l'a remboursé partiellement à hauteur de 250 millions d'euros, générant au global une entrée de trésorerie de 796 millions d'euros nette des frais de mis en place décaissés pour 4 millions d'euros.

Au cours du premier semestre 2016, le groupe a mis en place les Obligations 2026 et les Prêts-à-Terme B7 en dollars américains et euros pour un total de 6 074 millions d'euros, générant une entrée de trésorerie de 6 016 millions d'euros nette des frais de mis en place décaissés pour 67 millions d'euros.

Au cours du premier semestre 2016, le Groupe a aussi tiré sur sa ligne de crédit revolving à hauteur de 1 385 millions mais l'a remboursé intégralement. La variation de crédit revolving apparaît donc dans la ligne Remboursement des emprunts.

Remboursements des emprunts

Au cours du premier semestre 2015, le Groupe a procédé conformément aux contrats en place au remboursement de ses échéances sur ses nouvelles Dettes Senior pour 19 millions d'euros (0,5% de l'encours initial).

Au cours du premier semestre 2016, le Groupe a remboursé 5 542 millions d'euros correspondant au flux suivant :

- Refinancement d'avril 2016
 - Obligation 2019 de 2 400 millions de dollars américains, pour un équivalent de 1 736 millions d'euros
 - Dettes à Terme USD B1 et B2 de 2 568 millions de dollars américains pour un équivalent de 1 857 millions d'euros
 - Dettes à Terme EUR B1, B2 et B4 de 1 876 millions d'euros
- Remboursements conformément aux contrats de ses Emprunts à Terme (0,5% de l'encours initial) pour 23 millions d'euros
- Remboursement net de 50 millions d'euros sur la ligne de crédit revolving correspondant à un tirage de 1 385 millions d'euros et un remboursement de 1 435 millions d'euros

Intérêts décaissés

Le Groupe a payé des intérêts d'un montant de 376 millions euros au cours du premier semestre 2016, représentant une augmentation par rapport au premier semestre 2015 où le Groupe avait décaissé 297 millions d'euros, du fait de l'augmentation de la dette du Groupe au cours du deuxième semestre 2015 (émission de nouveaux Prêts à Terme et tirage de la ligne de crédit revolver) et du renchérissement du coût de la dette suite au refinancement d'avril 2016.

Le Groupe a reçu de diverses contreparties bancaires le paiement d'une soulte de 102 millions en janvier 2016 provenant du swap taux fixes contre variables sur la période 2019 à 2022 pour les Obligations 2022 et 2024 conclu en juillet 2015. Le Groupe a payé une pénalité de remboursement anticipé de 88 millions de dollars américains sur le remboursement des Obligations 2019 correspondant 3,566% du principal (2 400 millions de dollars américains).

Ainsi, le Groupe a payé 353 millions d'euros de frais financiers au premier semestre résultant de la prise en compte des intérêts payés (376 millions d'euros), de la soulte de swap reçue (102 millions d'euros) et du paiement de la pénalité de remboursement anticipé (79 millions d'euros).

Autres flux des activités financières

Au premier semestre 2015, ils incluent notamment l'augmentation de la dette de 7 millions d'euros liée à la mise en place au cours du premier semestre 2015 d'un contrat de titrisation de créances et également la variation des dépôts de garantie pour 24 millions d'euros.

Au deuxième semestre 2016, ils incluent principalement l'augmentation de la dette de Titrisation (87 millions d'euros), l'augmentation des tirages sur le Reverse Factoring (129 millions d'euros), l'augmentation de l'encours des Billets de Trésorerie (170 millions d'euros) et l'augmentation des dépôts de garantie pour 32 millions d'euros

1.4 Transactions avec les parties liées

Au cours du premier semestre 2016 il est à noter que :

- les acquisitions d'Altice Media Group France et d'Altice Content Luxembourg (détenant principalement le groupe NextRadioTV) sont des transactions avec des parties liées et ont été traitées comptablement comme des acquisitions sous contrôles commun ;
- les relations entre le Groupe SFR et les sociétés liées sont restées comparables à celles de l'exercice 2015 : les seules variations significatives concernent les prestations réalisées au titre de la relation clientèle et des prestations télévisuelles (suite à la nouvelle activité Media dans le Groupe) et sont renseignées dans la note 16 de l'annexe semestrielle aux comptes consolidés présentée en partie 2 du présent rapport semestriel.

1.5 Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations contenues dans le présent rapport financier semestriel ainsi que les facteurs de risques identifiés dans le chapitre 4 - Facteurs de risques du document de référence 2015 enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 16 juin 2016 sous le numéro R.16-056.

Ces risques sont, à la date de publication du rapport financier semestriel, ceux dont le Groupe estime que la réalisation éventuelle pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques, non identifiés à la date de publication du présent rapport semestriel ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives, peuvent exister.

1.6 Evènements postérieurs à la clôture

Le 4 août 2016, un accord a été signé entre la direction et des organisations syndicales représentatives du pôle télécom de SFR Group, en vue de permettre au Groupe de s'adapter plus rapidement aux exigences du marché des télécoms en se dotant d'une organisation plus compétitive et plus efficace. Cet accord réitère les engagements de maintien de l'emploi jusqu'au 1er juillet 2017 pris lors du rachat de SFR et définit les garanties d'accompagnement internes et les modalités de départs volontaires qui seraient mises en œuvre dès le second semestre 2016. Cet accord prévoit 3 étapes :

- 1) La réorganisation de la distribution, qui donnera lieu à un plan de départs volontaires dès le 4ème trimestre 2016 ;

- 2) La préparation d'un nouveau plan de départs volontaires qui serait lancé en juillet 2017, avec au préalable la possibilité pour les salariés qui souhaiteraient bénéficier de ce plan de demander la suspension de leur contrat de travail dès le 4^{ème} trimestre 2016 afin de poursuivre leur projet professionnel à l'extérieur de l'entreprise ; et
- 3) une période entre juillet 2017 et juin 2019 au cours de laquelle des salariés pourraient également bénéficier d'un plan de départs volontaires, selon des modalités à définir.
- En toute hypothèse, le Groupe s'est engagé à ce que le pôle Telecom de SFR ne compte pas moins de 10 000 salariés au cours de cette période.

1.7 Perspectives d'avenir

Le Groupe va continuer à axer l'année 2016 sur la reconquête en favorisant la convergence, non seulement entre le Très Haut Débit fixe et le Très Haut Débit mobile, mais surtout entre les télécoms et les contenus.

2

Informations financières

2.1	Comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2016.....	33
2.2	Notes aux comptes intermédiaires consolidés condensés	38
2.3	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2016	66
2.4	Personne responsable du rapport financier semestriel et attestation.....	67
	2.4.1 Personne responsable du rapport financier semestriel	67
	2.4.2 Attestation de la personne responsable du rapport financier semestriel	67
	2.4.3 Personne responsable de l'information financière	67

2.1 Comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2016

ETAT DE PERFORMANCE FINANCIERE CONSOLIDEE

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2016	30 juin 2015 retraité ¹
Chiffre d'affaires	5 296	5 522
Achats et sous-traitance	(1 799)	(1 904)
Autres charges opérationnelles	(1 240)	(1 228)
Charges de personnel	(421)	(435)
Amortissements et dépréciations	(1 171)	(1 288)
Autres charges et produits non récurrents	(29)	(70)
Résultat opérationnel	636	596
Produits financiers	9	652
Coût de l'endettement brut	(717)	(323)
Autres charges financières	(31)	(20)
Résultat financier	(739)	310
Résultat des sociétés mises en équivalence	1	4
Résultat avant impôt	(102)	910
Charges (Produits) d'impôts sur les sociétés	18	(82)
Résultat net des activités poursuivies	(84)	828
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-
Résultat net	(84)	828
■ Attribuable aux propriétaires de l'entité	(90)	824
■ Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	6	4
Résultat par action (en euros) attribuable aux propriétaires de l'entité		
■ de base	(0,20)	1,72
■ dilué	(0,20)	1,71

¹ Se référer à la note 18 - Information retraitée

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2016	30 juin 2015 retraité
Résultat net	(84)	828
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :		
Réserves de conversion	(0)	(2)
Couverture de flux de trésorerie	60	13
Impôt lié	(21)	(5)
Autres éléments liés aux entités mises en équivalence	(0)	2
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Écarts actuariels	-	-
Impôt lié	-	-
Autres éléments du résultat global	(45)	836
<i>Dont :</i>		
<i>Résultat global, part du groupe</i>	<i>(51)</i>	<i>832</i>
<i>Résultat global, part des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>6</i>	<i>4</i>

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2016	31 décembre 2015
ACTIF		
Goodwill	11 319	10 554
Immobilisations incorporelles	7 796	7 983
Immobilisations corporelles	5 721	5 627
Titres mis en équivalence	55	110
Actifs financiers non courants	1 798	2 112
Impôts différés actifs	60	2
Autres actifs non courants	52	57
Actifs non courants	26 802	26 445
Stocks	257	286
Créances clients et autres créances	3 421	2 723
Créances d'impôts sur les sociétés	91	271
Actifs financiers courants	7	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	367	355
Actifs courants	4 144	3 637
Total Actif	30 946	30 081

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2016	31 décembre 2015
PASSIF		
Capital social	442	440
Primes d'émission	5 386	5 360
Réserves	(1 777)	(1 545)
Capitaux propres, part du groupe	4 052	4 256
Intérêts ne donnant pas le contrôle	51	12
Capitaux propres consolidés	4 102	4 267
Emprunts et autres dettes financières non courants	16 922	16 443
Autres passifs financiers non courants	302	215
Provisions non courantes	722	727
Impôts différés passifs	803	816
Autres passifs non courants	680	780
Passifs non courants	19 429	18 981
Emprunts et dettes financières courants	293	254
Autres passifs financiers	1 046	588
Dettes fournisseurs et autres dettes	5 025	4 878
Dettes d'impôts sur les sociétés	40	187
Provisions courantes	340	328
Autres passifs courants	671	597
Passifs courants	7 415	6 833
Total Passif	30 946	30 081

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capitaux propres, part du groupe					Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres consolidés
	Capital	Primes	Réserves	Autres éléments du résultat global ¹	Total		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Situation au 31 décembre 2014 retraitée	487	9 748	(2 173)	(109)	7 952	10	7 962
Dividendes payés	-	-	-	-	-	-	-
Résultat global	-	-	824	8	832	4	836
Rémunération en actions	-	-	4	-	4	-	4
Rachat d'actions propres	-	-	(1 947)	-	(1 947)	-	(1 947)
Réduction de capital par annulation des actions propres	(49)	(1 899)	1 948	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	28	-	28	1	29
Situation au 30 juin 2015 retraitée	438	7 849	(1 316)	(102)	6 869	14	6 882
Dividendes payés	-	(2 509)	-	-	(2 509)	(7)	(2 516)
Résultat global	-	-	(149)	18	(131)	4	(128)
Émissions d'actions nouvelles	2	24	-	-	26	-	26
Rémunération en actions	-	-	5	-	5	-	5
Rachat d'actions propres	-	-	(1)	-	(1)	-	(1)
Autres mouvements	-	(4)	0	-	(4)	0	(4)
Situation au 31 décembre 2015	440	5 360	(1 461)	(84)	4 256	12	4 267
Dividendes payés	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Résultat global	-	-	(90)	39	(51)	6	(45)
Émissions d'actions nouvelles	2	26	-	-	28	-	28
Rémunération en actions	-	-	2	-	2	-	2
Rachat d'actions propres	-	-	0	-	0	-	0
Autres mouvements	-	-	(184)	-	(184)	34	(150)
Situation au 30 juin 2016	442	5 386	(1 732)	(45)	4 052	51	4 102

¹ Se référer à la note 11.3 pour le détail des réserves liées aux autres éléments du résultat global

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2016	30 juin 2015 retraité ¹
Résultat net, part du groupe	(90)	824
<i>Neutralisations :</i>		
Intérêts ne donnant pas le contrôle	6	4
Amortissements et provisions	1 141	1 293
Résultat des sociétés mises en équivalence	(1)	(4)
Résultat de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	17	18
Résultat financier	739	(310)
Charges (Produits) d'impôts sur les sociétés	(18)	82
Autres éléments non monétaires	6	7
Impôts payés	(8)	(108)
Variation du besoin en fonds de roulement	(323)	84
Flux nets des activités opérationnelles	1 469	1 891
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 001)	(817)
Acquisition d'entités consolidées nette de trésorerie acquise	(717)	(2)
Ajustement de prix des titres SFR et Virgin Mobile	-	116
Acquisition d'autres immobilisations financières	(3)	(3)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	21	11
Cession d'entités consolidées nette de trésorerie cédée	0	(0)
Cession d'autres immobilisations financières	6	10
Variation du BFR lié aux immobilisations corporelles et incorporelles	(244)	(217)
Flux nets des activités d'investissement	(1 938)	(902)
Rachat d'actions propres	0	(1 947)
Augmentations de capital	28	-
Dividendes versés	0	-
Dividendes reçus	0	-
Souscription d'emprunts	7 401	796
Remboursement d'emprunts	(6 927)	(19)
Intérêts payés	(353)	(297)
Autres flux des activités financières	414	73
Flux nets des activités de financement	564	(1 394)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	95	(405)
Effet de change sur la trésorerie en devises étrangères	0	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets en début de période	229	583
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets en fin de période	325	178
<i>dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	367	250
<i>dont découverts bancaires</i>	(43)	(72)

¹ Se référer à la note 18 - Information retraitée

2.2 Notes aux comptes intermédiaires consolidés condensés

1.	Base de préparation des comptes consolidés	39
2.	Événements significatifs de la période	40
3.	Mouvements de périmètre.....	43
4.	Réconciliation entre le résultat opérationnel et l'EBITDA ajusté	45
5.	Informations sectorielles.....	46
6.	Résultat financier.....	47
7.	Impôts sur le résultat.....	47
8.	Résultat par action.....	48
9.	Goodwill	48
10.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	49
11.	Capitaux propres	49
12.	Passifs financiers	50
13.	Instruments dérivés.....	55
14.	Litiges.....	58
15.	Engagements et obligations contractuelles	61
16.	Transactions avec les parties liées	61
17.	Entité consolidante.....	62
18.	Information retraitée	63
19.	Événements postérieurs à la clôture.....	65

1. Base de préparation des comptes consolidés

SFR Group, anciennement dénommée Numericable-SFR, (ci-après « la Société » ou « le Groupe ») est une société anonyme de droit français constituée en août 2013 et dont le siège social est situé en France.

La modification de la dénomination sociale de la Société a été approuvée par l'Assemblée Générale du 21 juin 2016.

Issu du rapprochement entre Numericable et SFR, le Groupe SFR (anciennement Numericable-SFR) a pour ambition de créer, à partir du premier réseau en fibre optique et d'un réseau mobile de premier plan, le leader national de la convergence du Très Haut Débit fixe-mobile.

Opérateur global, le Groupe est présent sur tous les segments du marché français des télécommunications grand public, entreprises, collectivités et marché de gros.

Cette note décrit l'évolution des principes comptables appliqués par le Groupe pour l'arrêté intermédiaire au 30 juin 2016 depuis l'établissement de ses comptes consolidés au 31 décembre 2015.

1.1. Base de préparation des informations financières

Les comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société en date du 05 août 2016.

Les comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2016 ont été établis en conformité avec la norme comptable internationale IAS 34 - Information financière intermédiaire, telle qu'adoptée par l'Union Européenne (UE) et publiée par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Ils doivent être lus en association avec les comptes consolidés annuels 2015 du Groupe.

Les comptes semestriels consolidés condensés ont été établis suivant les mêmes principes qu'au 31 décembre 2015, sous réserve des spécificités de la norme IAS 34.

Les comptes semestriels consolidés condensés publiés du 30 juin 2015 ont été retraités pour prendre en compte l'impact de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de SFR et Virgin et le reclassement de la CVAE du résultat opérationnel en impôt (IAS 12) décidé fin 2015. Ces impacts sont matérialisés dans la note 18 – Information retraitée.

1.2. Recours à des estimations et au jugement

Pour établir les comptes du Groupe, la direction procède à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont de même nature que celles décrites en note 3 – *Recours à des estimations* des comptes consolidés au 31 décembre 2015. La direction révisé ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 30 juin 2016 pourraient être sensiblement modifiées lors des prochains arrêts, et les valeurs réelles pourront être différentes des valeurs estimées.

1.3. Nouvelles normes et interprétations

Textes appliqués au 1er janvier 2016

L'application au 1^{er} janvier 2016 des normes et amendements d'application obligatoire (listés ci-dessous) n'a pas eu d'incidence matérielle sur les comptes intermédiaires consolidés condensés du Groupe :

- Les amendements à IAS 16 et IAS 38 – *Clarification sur les modes d'amortissement*. Les modifications apportées à IAS 16 et à IAS 38 précisent que les méthodes d'amortissement fondées sur les revenus ne sont pas appropriées. Actuellement, le Groupe utilise la méthode de l'amortissement linéaire pour l'amortissement de ses immobilisations corporelles et incorporelles. Le Groupe estime que la méthode linéaire est la méthode la plus appropriée pour tenir compte de la consommation des avantages économiques inhérents aux actifs respectifs et, en conséquence, n'a pas d'impact significatif sur les comptes intermédiaires consolidés condensés du Groupe.
- Amendements à IFRS 11 – *Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune*. Les amendements publiés viennent préciser la manière de comptabiliser les acquisitions d'intérêts dans une

entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise ("business") au sens d'IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*. Pour ces acquisitions, une entité doit appliquer les principes comptables relatifs aux regroupements d'entreprises d'IFRS 3 ainsi que les autres IFRS qui ne sont pas en contradiction avec les dispositions d'IFRS 11.

- Amendements à IAS 1 – *Initiative Informations à fournir*.
- Améliorations annuelles du cycle 2012-2014.

Textes non encore appliqués

En complément des normes IFRS et interprétations IFRIC émises par l'IASB et l'IFRS IC, mais non encore entrées en vigueur et non encore adoptées par l'UE, qui sont présentées dans les comptes consolidés 2015, les normes suivantes ont été publiées mais ne sont pas encore en vigueur :

- Amendements à IAS 7 – *Initiative Informations à fournir*.
- Amendements à la norme IAS 12 – *Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes*.

Parmi les normes IFRS et interprétations IFRIC émises par l'IASB et l'IFRS IC, mais non encore entrées en vigueur et non encore adoptées par l'UE, pour lesquelles le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée, et qui sont susceptibles de concerner le Groupe, figure principalement :

- la norme IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients* : publiée en mai 2014, elle fournit un nouveau cadre pour la comptabilisation du revenu. IFRS 15 remplacera les normes en vigueur concernant la reconnaissance du revenu notamment IAS 18 - *Produits des activités ordinaires*, IAS 11 - *Contrats de construction* et les interprétations associées quand elle deviendra applicable. La norme est applicable à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2018. Elle est d'application rétrospective selon deux options : soit limitée au calcul de l'effet cumulé de la nouvelle méthode à la date d'ouverture de l'exercice du changement, soit en retraitant les périodes comparatives présentées. Le Groupe anticipe que l'application de la norme IFRS 15 dans le futur aura un impact significatif sur les chiffres publiés et les notes annexes présentées dans les états financiers. La nouvelle norme aura principalement un impact sur la reconnaissance du chiffre d'affaires Services Mobile pour les offres qui comprennent un téléphone à un prix réduit et une composante service de télécommunication : le chiffre d'affaires cumulé ne changera pas mais la répartition entre le terminal vendu et la prestation de service de télécommunication changera (plus de chiffre d'affaires équipement et moins de chiffres d'affaires service) et le timing de reconnaissance du chiffre d'affaires va évoluer. En outre, d'autres sujets (coûts supplémentaires pour acquérir des contrats tels que les commissions, les frais initiaux non remboursables ...) peuvent avoir une incidence sur les montants déclarés. Il n'est pas ici possible de donner une estimation raisonnable des effets d'IFRS 15 tant que le Groupe n'a pas finalisé sa revue détaillée.
- la norme IFRS 9 – *Instruments financiers*, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.
- la norme IFRS 16 – *Contrats de location*, applicable de façon obligatoire au 1^{er} janvier 2019, d'application rétrospective soit à la date de première application, soit à l'ouverture de l'année comparative présentée.

La Direction évalue actuellement l'impact potentiel de l'application de ces deux normes, sur l'état de performance financière, l'état de la situation financière, le tableau des flux de trésorerie et le contenu des notes annexes des comptes.

2. Événements significatifs de la période

Changement de gouvernance

Le 7 janvier 2016, le Conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Eric Denoyer de son mandat de Directeur général de la Société SFR Group. Il rejoint le Conseil d'administration et le Comité des rémunérations et des nominations de la Société. Le 11 mars 2016, le Conseil d'administration a nommé Michel Paulin Directeur Général de SFR Group.

Monsieur Dexter Goei et Madame Colette Neuville ont également démissionné de leurs fonctions d'administrateurs de la Société au début de l'année 2016. Monsieur Eric Denoyer a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Dexter Goei pour la durée de son mandat restant à courir. Madame Colette Neuville a été remplacée par Madame Manon Brouillette.

Prise de contrôle de Numergy

Le Groupe a finalisé le 22 janvier 2016 l'acquisition des participations détenues par la Caisse des Dépôts (33%) (cette dernière intervenant en son nom et pour le compte de l'Etat dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir) et Atos (20%) dans Numergy, pour un prix de 9 millions d'euros. La moitié du prix de ces participations a été payée le 22 janvier 2016. Le montant restant sera dû le 22 janvier 2017. Dans ce cadre, le Groupe a mis en place une garantie à première demande d'une maturité supérieure à un an, pour couvrir le montant restant dû en faveur de la Caisse des Dépôts et d'Atos/Bull.

Un goodwill provisoire de 5 millions d'euros a été ainsi comptabilisé dans les comptes au 30 juin 2016. L'allocation du prix d'acquisition sera finalisée dans le courant de l'année 2016 conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée.

Agrément du consortium Kosc par l'Autorité de la concurrence pour la reprise du réseau DSL de Completel

L'Autorité de la concurrence a donc agréé, le 22 décembre 2015, le consortium KOSC pour la reprise du réseau DSL de Completel, composé des sociétés OVH, Cofip, Kapix et Styx. En effet le 30 octobre 2014, l'Autorité de la concurrence avait autorisé le rachat de SFR par Numericable, filiale du groupe Altice, sous réserve d'engagements. Dans ce cadre, Numericable s'était notamment engagée à céder le réseau DSL de Completel, pour lever tout risque d'atteinte à la concurrence sur les marchés des services de télécommunications fixes spécifiques entreprises.

Cette vente, qui a été finalisée le 18 mars 2016 permet à SFR Group de pouvoir honorer le dernier de ses deux engagements structurels exigés par l'ADLC (après la cession des activités de télécommunications mobiles d'Outremer Telecom à la Réunion et Mayotte).

Au regard de la non matérialité de l'actif cédé, celui-ci n'a pas été présenté en « Actifs destinés à être cédés » selon IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Négociation swaps

Le 16 février 2016, le Groupe a conclu avec la banque JP Morgan Chase un swap de taux ayant les caractéristiques suivantes :

- Nominal : EUR 4,0 milliards
- Taux variable payé par la banque : EURIBOR 3 mois
- Taux payé par le Groupe : (0,121%)
- Maturité : 7 ans mais avec une clause à la main de la banque pour avancer les flux cash restant au bout de 5 ans.

Le Groupe poursuit sa stratégie de couvertures de risques financiers en convertissant environ deux tiers de ses emprunts à taux variable en taux fixes. Ainsi, environ 80% de la dette long-terme du Groupe est à taux fixe.

Le Groupe a opéré un refinancement de sa dette pour 5,2 milliards de dollars en « Dette senior »

Le 7 avril 2016, le Groupe a réalisé un placement de 5,19 milliards de dollars de dette senior auprès d'investisseurs institutionnels. Ces montants ont été utilisés pour refinancer les 2,4 milliards de dollars de la dette à maturité 2019, refinancer 450 millions de dollars de tirage de la ligne de crédit revolver et après l'approbation de certaines modifications des prêteurs pour refinancer les emprunts de 1,9 milliard de dollars à maturité 2020.

Sur cette base, la maturité moyenne du financement est étendue de 5,8 ans à 7,9 ans renforçant le profil de liquidité de SFR. Le Groupe n'a désormais plus de remboursement significatif avant 2022. Le coût moyen de la dette de SFR augmentera marginalement de 4,8 % à 5,4 %.

Sanction de l'ADLC contre SFR Group

En date du 19 avril 2016, l'Autorité de la concurrence a (i) constaté l'inexécution de l'engagement 2.1.3.1 lié à la cession des activités de télécommunication mobile d'Outremer Telecom à la Réunion et à Mayotte au titre de la décision n° 14-DCC-160 du 30 octobre 2014 relative à la prise de contrôle exclusif de SFR par le groupe Altice, (ii) a imposé une sanction pécuniaire de 15 millions d'euros solidairement aux sociétés Altice Luxembourg et SFR Group. Il est précisé

que SFR Group conteste l'analyse de l'Autorité de la concurrence et se réserve en conséquence le droit d'exercer un recours contre cette décision. Cependant le risque étant supporté par le groupe Altice, aucune provision n'a été constatée dans les comptes du Groupe SFR.

SFR Group a repris la participation minoritaire d'Altice N.V. au capital du groupe NextRadioTV et a acquis Altice Media Groupe France

Le Groupe SFR a finalisé le 12 mai 2016 la reprise de la participation minoritaire d'Altice N.V. au capital du groupe NextRadioTV (acquisition d'entités sous contrôle commun)

Le Groupe a finalisé le 12 mai 2016 la reprise (annoncée le 27 avril 2016) de la participation minoritaire de 49 % d'Altice N.V. au capital du groupe NextRadioTV, cette participation ayant été acquise par Altice N.V. en décembre 2015 dans le cadre de son partenariat stratégique avec Alain Weill. NextRadioTV est un groupe d'information de référence constitué autour de l'information générale, le sport, l'économie, le high-tech et la découverte. NextRadioTV est composé d'actifs très forts et de marques media puissantes tels que BFMTV et RMC, avec également RMC Sport, RMC Découverte, BFM Business ainsi que 01net.com (6 millions de visiteurs uniques par mois) et BFMTV.com. NextRadioTV détient, par ailleurs, une participation minoritaire dans la chaîne Numéro 23.

L'opération valorise NextRadioTV à une valeur d'entreprise de 741 millions d'euros, ce qui correspond à la valeur d'entreprise retenue par Altice dans le cadre de l'offre publique déposée en décembre 2015, mais ajustée du rachat de la chaîne Numéro 23 intervenu entre-temps. L'offre publique d'Altice se traduisait par un prix de 37 euros par action NextRadioTV et de 23,28 euros par BSAA. La transaction ainsi valorise NextRadioTV à 7,9x l'EBITDA ajusté des synergies et des déficits reportables.

Il est précisé que NextRadioTV a la possibilité d'obtenir le contrôle de Numéro 23 après 2017 sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires.

Dans le cadre de cette opération, SFR Group a adhéré au pacte d'associés conclu par le groupe Altice avec la société holding d'Alain Weill (News Participations) définissant les relations des parties au sein d'Altice Content Luxembourg. SFR s'est substituée au groupe Altice au titre des promesses de vente et d'achat croisées conclues le 3 décembre 2015 et portant sur la participation de 25 % de News Participations dans le capital d'Altice Content Luxembourg (exerçables à compter de 2018, hormis en cas de cessation de fonctions d'Alain Weill). Il est rappelé que le prix applicable en cas de cession à l'initiative de News Participations est calculé selon une formule qui est fonction de l'activité d'Altice Content Luxembourg, qui ne comporte aucun minimum garanti au profit de News Participations, et qui fait apparaître, par transparence, un prix similaire à celui proposé dans le cadre de l'offre publique sur NextRadioTV déposée en décembre 2015.

La promesse de vente consentie par News Participations portant sur sa participation de 51 % dans Groupe News Participations demeure également en vigueur, ainsi que le pacte d'associés définissant les relations des parties au sein de Groupe News Participations. Cette promesse de vente, exerçable à compter du 31 mars 2019 (sous réserve des autorisations réglementaires applicables) permettrait à SFR d'acquérir 100 % de Groupe News Participations et NextRadioTV.

Le Groupe a finalisé le 25 mai 2016 l'acquisition d'Altice Media Group France (acquisition sous contrôle commun)

Après être entré en négociations exclusives le 27 avril 2016 pour l'acquisition d'Altice Media Group France, le Groupe a finalisé cette opération le 25 mai 2016. Altice Media Group France est un groupe de média diversifié et leader en France, regroupant plus de 20 titres majeurs en France, et constitué de marques emblématiques telles que Libération, L'Express, L'Expansion, L'Étudiant, Stratégies. Altice Media Group France opère également la chaîne d'information internationale i24 News. Altice Media Group France est, par ailleurs, un acteur leader des événements en France, avec en particulier le Salon de l'Étudiant qui attire, depuis plus de trente ans, 2 millions de visiteurs par an. La transaction valorise Altice Media Group France à une valeur d'entreprise de 241 millions d'euros, soit 4,5x l'EBITDA ajusté des synergies et des déficits reportables d'Altice Media Group France.

Approche convergente télécoms - contenus

Ces acquisitions s'inscrivent dans une stratégie industrielle permettant à SFR d'accélérer le déploiement de la convergence globale Télécom-medias/contenus et publicité.

Le Groupe investit dans les contenus et se dote d'un positionnement optimal dans ce domaine. À cette fin, il se positionne sur une gamme étendue de contenus autour de cinq grandes thématiques visant à apporter le meilleur de la convergence :

- la Presse, avec l'application SFR PRESSE permettant un accès en illimité à une offre de magazines et de quotidiens riche, diversifiée et de qualité ;
- le Sport, avec en premier lieu un bouquet de 5 chaînes inédites dédiées au sport, ainsi que l'application SFR SPORT ;
- les News, avec le premier service d'information TV de France articulé autour de BFM TV, BFM Business et I24 News, et complété par deux nouvelles chaînes : BFMTV Sport et BFMTV Paris ;
- le Divertissement, avec une offre de divertissement enrichie, SFR PLAY, qui propose notamment, outre les plus grandes chaînes dédiées, le service SVOD ZIVE, lui-même enrichi ;
- la Famille, avec l'offre SFR FAMILY! permettant le partage de contenus au sein du foyer multi-équipé, de façon innovante, économique et simple à piloter.

3. Mouvements de périmètre

Sur la période de six mois close le 30 juin 2016, le périmètre de consolidation, tel que détaillé en note 35 – Liste des entités consolidées des comptes consolidés annuels 2015 du Groupe, a été modifié comme suit :

- Acquisition sous contrôle commun d'Altice Media Group France ;
- Acquisition sous contrôle commun d'Altice Content Luxembourg (détenant principalement le groupe NextRadioTV) ;
- Changement de méthode de consolidation de Numergy (intégration globale au lieu de mise en équivalence).

Les acquisitions de Altice Media Group France (ci-après « AMGF ») et de Altice Content Luxembourg (ci-après « ACL ») ont été qualifiées de regroupements d'entreprises sous contrôle commun et à ce titre, exclues du champ d'application de la norme IFRS3 révisée. Le traitement de ces opérations dans les comptes consolidés a été réalisé sur la base des valeurs comptables historiques des deux entités afin, comme indiqué dans la norme IAS 8, de fournir l'information la plus pertinente. Le traitement est le suivant :

- la date de regroupement est la date d'acquisition,
- l'acquéreur est SFR Group,
- les valeurs comptables retenues pour les sociétés entrantes sont les valeurs comptables figurant dans les comptes consolidés de, respectivement, Altice Media Group pour AMGF et Altice N.V. pour ACL à la date d'acquisition,
- aucun nouveau goodwill n'est généré par ces opérations et la différence entre la situation nette acquise et le prix d'acquisition des titres est imputé dans les capitaux propres.

Aucune information proforma n'a été établie dans la mesure où ces entrées de périmètre ne sont pas significatives à l'échelle du groupe ; en effet, dans la mesure où l'impact de ces entrées est inférieur à 25 % des indicateurs clés du Groupe, l'information proforma n'est pas obligatoire selon l'instruction 2013-08 de l'Autorité des Marchés Financiers. L'Etat de performance financière comprend ainsi deux mois d'activité de GNP et un mois d'activité d'AMGF.

Par ailleurs, l'activité des sociétés acquises étant articulée autour de la presse et de la télévision, le Groupe a jugé pertinent de créer un nouveau segment opérationnel « Autre » dans le cadre de la norme IFRS8 – *Segments opérationnels* (Cf. note 5 – *Informations sectorielles*).

3.1. Altice Media Group France

À la date de réalisation le 25 mai 2016, le prix d'acquisition des titres s'élève à 196 millions d'euros correspondant (i) pour 22 millions d'euros, au rachat par la Société des obligations convertibles émises par AMGF souscrites par HoCo B, (ii) pour 54 millions d'euros de prêts d'actionnaire et (iii) pour 120 millions d'euros, à l'acquisition par la Société de 100 % des actions détenues par Altice Media Group dans AMGF. Le financement de ces opérations provient des ressources existantes de SFR Group et d'un crédit accordé par le vendeur pour un montant de 100 millions d'euros, positionné en « Autres passifs financiers courants ».

L'impact de l'entrée d'AMGF dans le périmètre est détaillé ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	VNC
Actifs non courants	233
Actifs courants	150
Actif	384
Passifs non courants	139
Passifs courants	249
Passif	387
Situation nette acquise (a)	(4)
Prix acquisition des titres (b)	120
Impact capitaux propres (a) - (b)	(124)
- capitaux propres groupe	(126)
- intérêts ne donnant pas le contrôle	2

Le montant du goodwill inclus dans les actifs non courants de AMGF s'élève à 129 millions d'euros et correspond à des acquisitions pour lesquelles l'exercice du *Purchase Price Accounting* est ou non finalisé (Cf. note 9 – *Goodwill*).

3.2. Altice Content Luxembourg

À la date de réalisation le 12 mai 2016, le prix payé par le Groupe s'élève à 635 millions d'euros correspondant au rachat par la Société (i) pour 334 millions d'euros des obligations convertibles émises par Groupe News Participations souscrites par Altice Content, (ii) pour 123 millions d'euros de prêts d'actionnaire, (iii) pour 166 millions d'euros, à l'acquisition par la Société de 75 % des actions détenues par Altice Content dans Altice Content Luxembourg et (iv) pour 11 millions d'euros des intérêts courus sur les obligations convertibles et les prêts d'actionnaire.

L'impact de l'entrée d'ACL dans le périmètre est détaillé ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	VNC
Actifs non courants	748
Actifs courants	125
Actif	873
Passifs non courants	620
Passifs courants	112
Passif	732
Situation nette acquise (a)	140
Prix acquisition des titres (b)	166
Impact capitaux propres (a) - (b)	(26)
- capitaux propres groupe	(58)
- intérêts ne donnant pas le contrôle	31

Le montant du goodwill inclus dans les actifs non courants d'ACL s'élève à 630 millions d'euros et correspond à des acquisitions pour lesquelles l'exercice du *Purchase Price Accounting* n'est pas finalisé (Cf. note 9 – *Goodwill*).

Cas particulier de NextRadioTV

NextRadioTV était un groupe coté (Euronext) jusqu'en février 2016, consécutivement à la fin de l'OPR exercée par Groupe News Participations (GNP) :

- En décembre 2015, News Participations (contrôlée par Alain Weill) a cédé 49 % de GNP à Altice Content Luxembourg et pris une participation de 25 % dans le capital de cette dernière.
- GNP a acquis en décembre 2015 la société WMC détenue par News Participations, soit indirectement 37,76 % du capital de NextRadioTV. GNP a par ailleurs acquis 12,66 % du capital de NextRadioTV détenus par d'autres actionnaires. A l'issue de ces acquisitions, la participation directe et indirecte de Groupe News Participations au capital de NextRadioTV a été portée à 50,42 % du capital.
- l'OPA simplifiée lancée par GNP a été clôturée et suivie d'une OPR en février 2016.

Suite au succès de l'offre publique d'achat et dans la mesure où Alain Weill est entré au Comité Exécutif d'Altice, le groupe Altice a estimé que sa participation dans GNP (y compris NextRadioTV) répondait aux critères de contrôle selon IFRS 10 et serait intégrée globalement dès le premier trimestre 2016. L'opération est traitée par SFR Group en acquisition sous contrôle commun, l'ultime bénéficiaire du contrôle de Altice Content Luxembourg et GNP (détenant NextRadioTV) restant le groupe Altice. GNP (y compris NextRadioTV) est intégrée globalement dans les comptes du Groupe SFR à compter du 12 mai 2016.

Les promesses d'achat et de vente décrites en note 2 – *Événements significatifs de la période* ont été valorisées, conformément à IAS 39, et enregistrées à leur juste valeur (59 millions d'euros) dans le poste « Autres passifs financiers non courants ».

4. Réconciliation entre le résultat opérationnel et l'EBITDA ajusté

Le tableau suivant présente le passage entre le résultat opérationnel issu des comptes consolidés et l'EBITDA ajusté :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2016	30 juin 2015 retraité¹
Résultat opérationnel	636	596
Amortissements et dépréciations	1 171	1 288
Frais acquisition SFR et Virgin Mobile	-	14
Coûts de restructuration	22	15
Coûts relatifs aux plans de stock-options	2	4
Autres coûts non récurrents (a)	12	77
EBITDA ajusté	1 844	1 995

¹ Se référer à la note 18 - *Information retraitée*

(a) *Comprenait notamment à fin juin 2015 des coûts liés aux litiges et l'impact sur la période des coûts liés aux renégociations de contrats.*

L'EBITDA ajusté est l'indicateur de référence utilisé par le Groupe pour la mesure de la performance. Cet indicateur financier n'est pas défini par les normes IFRS. La définition de l'EBITDA ajusté exclut certains éléments que le Groupe ne considère pas comme appartenant à son activité opérationnelle récurrente.

5. Informations sectorielles

Suite aux acquisitions de AMGF et ACL (incluant NextRadioTV) décrites en note 2 – *Événements significatifs de la période*, le Groupe a défini un nouveau secteur opérationnel qui vient s'ajouter aux trois secteurs opérationnels décrits dans la note 2.6 – *Informations sectorielles* des comptes consolidés annuels 2015. Au 30 juin 2016, le Groupe s'articule désormais autour des secteurs opérationnels suivants :

- Activités B2B
- Activités B2C
- Wholesale
- Autre

Les tableaux suivants présentent la ventilation du chiffre d'affaires et de l'EBITDA ajusté selon les secteurs opérationnels définis par le Groupe. Pour mémoire, ces deux agrégats sont les indicateurs de performance utilisés et suivis par le Groupe pour le pilotage des activités opérationnelles.

5.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est principalement réalisé en France.

Sa ventilation par secteurs opérationnels avant éliminations intra-sectorielles est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2016	30 juin 2015 retraité (*)
B2C	3 607	3 841
B2B	1 050	1 095
Wholesale	875	905
Autre	69	-
Elimination intra-secteurs	(305)	(320)
Total	5 296	5 522

Le chiffre d'affaires contributif est ventilé comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2016	30 juin 2015 retraité (*)
B2C	3 576	3 766
B2B	1 024	1 091
Wholesale	628	665
Autre	68	-
Total	5 296	5 522

(*) Suite à une analyse de l'allocation des coûts indirects et afin de rendre l'information sectorielle plus pertinente et comparable, les données du chiffre d'affaires 2015 ont été retraitées.

5.2. EBITDA ajusté

L'EBITDA ajusté contributif se décompose de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2016	30 juin 2015 retraité
B2C	1 209	1 325
B2B	371	408
Wholesale	250	262
Autre	14	-
Total	1 844	1 995

6. Résultat financier

Le coût de l'endettement brut ressort en hausse, passant de 323 millions d'euros au premier semestre 2015 à 717 millions d'euros au premier semestre 2016. Il se décompose principalement des éléments suivants :

- Les intérêts des dettes senior pour 394 millions d'euros au premier semestre contre 296 millions d'euros au premier semestre 2014. La hausse des intérêts par rapport à 2015 provient (i) des nouveaux prêts à terme souscrits en juillet et novembre 2015 et (ii) du renchérissement du coût de la dette suite au refinancement partiel d'avril 2016 ;
- L'amortissement des frais financiers liés à la mise en place des financements qui représente une charge de 87 millions d'euros au premier semestre 2016 contre 23 millions d'euros pour la même période en 2015. En 2016, ce montant inclue une charge non récurrente de 57 millions d'euros au titre de la part non amortie des frais relatifs aux dettes éteintes en avril et mai 2016 suite au refinancement d'avril 2016 ;
- Les autres variations s'expliquent par l'inefficacité des relations de couverture et par les effets des instruments dérivés non qualifiés de couverture comptable. Il convient de noter que le Groupe a mis en place des contrats de swap de devises croisées qui ont pour objectif de couvrir le risque de taux de change euros/dollars américains associé aux paiements d'intérêts et au remboursement du nominal à effectuer en dollars américains pour l'ensemble de ses emprunts obligataires et bancaires principaux ;
- En juillet 2015, le Groupe a mis en place des swaps miroirs contre ces swaps couvrant les Obligations 2022 et 2024 pour rendre variables les taux sur la période 2019-2022. En raison de la valeur des swaps à taux fixes ainsi remplacés les contreparties ont accepté de payer une soulte en janvier 2016 de 102 millions d'euros. Cependant, le paiement de cette soulte ainsi que les caractéristiques de ces swaps miroirs ont entraîné une variation négative de la juste valeur du dérivé de 202 millions d'euros. Ainsi, en net ces swaps miroirs ont impacté négativement le résultat financier de 100 millions d'euros ;
- Le refinancement d'avril 2016 a entraîné des charges financières exceptionnelles. Ainsi, en plus de l'amortissement de 57 millions d'euros au titre de la part non amortie des frais relatifs aux dettes éteintes en avril et mai 2016, le Groupe a enregistré une charge de 79 millions d'euros pour les frais de remboursement anticipé de l'Obligation 2019 de 2,4 milliards de dollars américains et une charge de 85 millions d'euros sur l'extinction de l'instrument de couverture de cette obligation. Cette dernière charge n'a pas d'impact en trésorerie car il s'agit d'un reclassement de l'effet taux de cette couverture entre les capitaux propres et le résultat. Il n'existait pas de telles charges financières exceptionnelles au premier semestre 2015.

Les produits financiers et autres charges financières sont détaillés ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2016	30 juin 2015 retraité
Extinction de la dette d'earn-out envers Vivendi (a)	-	644
Autres produits financiers	9	8
Produits financiers	9	652
Provisions et désactualisations	(15)	(5)
Autres charges financières	(16)	(14)
Autres charges financières	(31)	(20)

(a) Au cours du premier trimestre 2015, Vivendi a renoncé définitivement au complément de prix éventuel de 750 millions d'euros. Le Groupe a ainsi constaté un produit financier net de 644 millions d'euros correspondant à la valeur actualisée du complément de prix qui figurait dans les passifs financiers non courants du Groupe au 31 décembre 2014.

7. Impôts sur le résultat

Lors des arrêts intermédiaires, la charge ou le produit d'impôt sur le résultat est déterminé selon les principes définis par la norme IAS 34, sur la base de la meilleure estimation du taux d'impôt annuel moyen attendu pour l'ensemble de l'exercice, retraité des éléments ponctuels de la période (lesquels sont enregistrés dans la période où ils se sont produits).

8. Résultat par action

Le tableau ci-dessous fournit le calcul du résultat utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action :

(en millions d'euros)	30 juin 2016	30 juin 2015 retraité
Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action - de base	(90)	824
<i>Impact des instruments dilutifs :</i>		
Plans d'options de souscription d'actions (a)	-	4
Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action - dilué	(90)	829

(a) Compte tenu de l'évolution du cours de l'action entre les dates d'attribution et la date de clôture de la période et de la valorisation des plans, les différents plans d'options de souscriptions d'actions accordées à fin juin 2016 sont non dilutifs.

Le tableau ci-dessous fournit le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action :

(nombre d'actions)	30 juin 2016	30 juin 2015 retraité
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	441 477 580	478 061 328
<i>Effet des instruments dilutifs :</i>		
Plans d'options de souscription d'actions (a)	-	5 209 515
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation et dilutives	441 477 580	483 270 842

(a) Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation n'a pas été retraité du nombre de stocks options levés durant le premier semestre 2016 car les différents plans d'options de souscriptions d'actions accordées à fin juin 2016 sont non dilutifs.

9. Goodwill

La variation du poste Goodwill est présentée dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	30 juin 2016	31 décembre 2015
Valeur nette en début de période	10 554	10 554
Acquisitions	765	-
Cessions	-	-
Autres variations	-	-
Valeur nette en fin de période	11 319	10 554

Le tableau suivant présente le détail du montant du goodwill généré par l'acquisition de Numergy et des goodwill inclus dans les comptes des sociétés acquises AMGF et ACL, avec l'indication des dates d'acquisition :

(en millions d'euros)

Numergy - 18 janvier 2016	5
AMGF	129
GAM - 31 mai 2015	53
Libération - 31 décembre 2015	43
i24 news - 30 septembre 2015	14
Middle East news - 30 avril 2016	9
NewsCo Group - 31 décembre 2015	11
ACL	630
Groupe News Participations - 31 janvier 2016	630
Total	765

L'allocation du goodwill GAM au 30 juin 2016 et l'allocation provisoire sur Libération, NewsCo, i24 News et sa filiale Middle East News ont conduit à reconnaître une valeur de 54 millions d'euros pour les marques acquises, l'impôt différé passif y afférent de 19 millions d'euros et un goodwill résiduel de 129 millions d'euros.

Pour mémoire, ces marques ne sont pas amortissables compte tenu de leur durée de vie indéfinie.

Il est prévu que les différents travaux d'allocation des goodwill résiduels seront terminés au moment de la clôture annuelle, y compris l'allocation du goodwill généré par l'acquisition de Groupe News Participations.

Au 30 juin 2016, le Groupe n'a pas identifié d'indice de perte de valeur qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2016	31 décembre 2015
Disponibilités	237	210
Équivalents de trésorerie (a)	130	144
Trésorerie et équivalents de trésorerie	367	355

(a) Les équivalents de trésorerie correspondent principalement à des OPCVM monétaires.

11. Capitaux propres

Au 30 juin 2016, suite à l'exercice de stock-options, le capital social de SFR Group s'élève, sur la base du nombre d'actions émises à cette date, à 442 366 919 euros, divisé en 442 366 919 actions ordinaires d'un montant nominal de un euro.

11.1. Evolution du capital

Date	Opération	Nombre d'actions émises
31 décembre 2015		440 129 753
De janvier à juin	Exercice d'options de souscription d'actions	2 237 166
30 juin 2016		442 366 919

11.2. Actions propres

Le Groupe a conclu début 2014 un contrat de liquidité avec Exane BNP Paribas en vue de favoriser la liquidité de ses titres et la régularité de leurs cotations sur le marché NYSE Euronext Paris.

Au 30 juin 2016, le Groupe détient 40 381 actions propres dans le cadre du contrat de liquidité.

11.3. Réserves liées aux autres éléments du résultat global

(en millions d'euros)	31 décembre		30 juin		30 juin	
	2014 retraité	2015 retraité	Variation	2015	2016	Variation
Instruments financiers de couverture	(169)	(157)	13	(129)	(69)	60
Impôt lié	64	59	(5)	44	24	(21)
Gains et pertes actuariels	(5)	(5)	-	3	3	-
Impôt lié	-	-	-	(3)	(3)	-
Ecarts de conversion	(0)	(2)	(2)	(1)	(1)	(0)
Éléments liés aux entités mises en équivalence	0	2	2	2	2	(0)
Total	(109)	(102)	8	(84)	(45)	39

12. Passifs financiers

Les passifs financiers se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Courants		Non courants		Total	
	30 juin	31 décembre	30 juin	31 décembre	30 juin	31 décembre
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Emprunts obligataires	210	173	11 684	9 305	11 894	9 478
Emprunts bancaires ¹	83	81	4 931	7 050	5 014	7 132
Instruments dérivés	-	-	307	87	307	87
Emprunts et dettes financières	293	254	16 922	16 443	17 215	16 697
Dettes de location financement	31	31	19	35	49	66
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	43	43	43	43
Dépôts de garantie reçus de clients	33	14	134	121	167	135
Découverts bancaires	43	126	-	-	43	126
Dettes de titrisation	259	171	-	-	259	171
Dettes de reverse factoring	369	241	-	-	369	241
Dettes de billet de trésorerie	170	-	-	-	170	-
Divers	141	6	106	16	248	22
Autres passifs financiers	1 046	588	302	215	1 348	803
Total des passifs financiers	1 338	842	17 225	16 658	18 563	17 500

¹ Ces montants incluent 83 millions d'euros de dette bancaire de NextRadioTV dont 21 millions d'euros à court-terme.

Les passifs financiers émis en dollars sont convertis au taux de clôture suivant :

- Au 30 juin 2016 : 1 € = 1,1102 USD
- Au 31 décembre 2015 : 1 € = 1,0887 USD

Au cours du 1^{er} trimestre, le Groupe a mis en place un programme de billets de trésorerie pour un montant maximum de 800 millions d'euros, qui était utilisé à hauteur de 170 millions d'euros au 30 juin 2016.

Le Groupe a augmenté son programme de titrisation en titrisant certaines factures Entreprise de sa filiale Completel ainsi que de nouvelles créances de sa filiale SFR. La vente initiale de ces différents actifs a représenté une entrée de trésorerie de 67 millions d'euros au cours du premier semestre 2016.

12.1. Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires sont décomposés de la façon suivante :

Devise d'origine	Maturité	Coupon en devises	Coupon en euros ¹	Montant d'origine en millions de devises	Montant d'origine en millions d'euros ²	Encours au 31 décembre 2015 en millions d'euros ³	Encours au 30 juin 2016 en millions d'euros ³
EUR	mai 2022	5,375%	5,375%	1 000	1 000	1 000	1 000
EUR	mai 2024	5,625%	5,625%	1 250	1 250	1 250	1 250
USD	mai 2019	4,875%	4,354%	2 400	1 736	2 204	-
USD	mai 2022	6,000%	5,141%	4 000	2 893	3 674	3 603
USD	mai 2024	6,250%	5,383%	1 375	994	1 263	1 239
USD	avril 2026	7,375%	6,177%	5 190	4 194	-	4 675
Total					12 067	9 391	11 766

1 Correspond au taux d'intérêt des instruments de couverture.

2 Contrevaleur au taux de change des instruments de couverture (1€ = 1,3827 USD pour les obligations à maturité 2019, 2022 et 2024 et 1€ = 1,2375 USD pour l'obligation à maturité 2026).

3 Montants exprimés hors intérêts courus (233 millions d'euros au 30 juin 2016 et 201 millions d'euros au 31 décembre 2015) et hors effet du taux d'intérêt effectif (106 millions d'euros au 30 juin 2016 et 115 millions d'euros au 31 décembre 2015). Y compris intérêts courus et effet du TIE, le montant global des emprunts obligataires ressort ainsi à 11 894 millions d'euros au 30 juin 2016 et 9 478 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Courant avril 2016, le Groupe a levé un nouvel emprunt obligataire pour un montant total de 5 190 millions de dollars américains. Cette nouvelle obligation est senior et bénéficie des mêmes sûretés que les autres emprunts obligataires ou bancaires. Elle porte un coupon de 7,375 % et a pour maturité Avril 2026. Comme l'ensemble des obligations libellées en dollars américains du Groupe, les intérêts et le principal sont couverts pour les huit années à venir après la mise en place de cette obligation. Le taux de couverture est de 1€ pour 1,2375\$. Ce taux résulte (i) d'une couverture de 2 400 millions de dollars américains à 1,3827 (réallocation de la valeur de l'instrument de couverture de l'Obligation 2019 qui a été remboursée) et (ii) d'une couverture de 2 790 millions de dollars américains à 1,1350 fait au taux de marché au moment du tirage de l'obligation. Le coupon payé en euro équivalent est d'environ 6,18 %.

Les produits de cette nouvelle obligation ont permis de refinancer les emprunts suivants :

- L'Obligation 2019 de 2 400 millions de dollars américains. Il est à noter que cette Obligation a été remboursée en mai 2016 alors que la nouvelle obligation a été tirée en avril 2016 ;
- Les emprunts bancaires B1 et B2 libellés en euros pour un total de 627 millions d'euros ;
- Une partie de l'emprunt bancaire B4 libellé en euros pour un total de 399 millions d'euros ;
- Une partie de l'emprunt bancaire B1 et B2 en dollars américains pour un total de 1 142 millions de dollars américains ; et
- 450 millions d'euros tirés sur la ligne de crédit revolver.

12.2. Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires sont décomposés de la façon suivante (les nouvelles tranches émises au cours du premier semestre 2016 sont présentées en italique) :

Devise	Tranche	Maturité	Taux d'intérêt référence	Marge en devises ¹	Marge en euros ²	Montant d'origine en millions de devises	Montant d'origine en millions d'euros	Encours au 31 décembre 2015 en millions d'euros ⁴	Encours au 30 juin 2016 en millions d'euros ³
EUR	B1/B2/B4	mai 2020	Euribor 3M	4,500%	4,500%	1 900	1 900	1 881	-
USD	B1	mai 2020	Libor 3M	4,500%	4,214%	1 394	1 008 ³	1 268	-
USD	B2	mai 2020	Libor 3M	4,500%	4,209%	1 206	872 ³	1 097	-
USD	B5	juillet 2022	Libor 3M	4,563%	3,988%	550	498 ³	505	493
USD	B6	janvier 2023	Libor 3M	4,750%	4,150%	1 340	1 184 ³	1 231	1 204
EUR	B6	janvier 2023	Euribor 3M	4,750%	4,750%	500	500	500	499
<i>EUR</i>	<i>B7</i>	<i>avril 2023</i>	<i>Euribor 3M</i>	<i>4,500%</i>	<i>4,500%</i>	<i>850</i>	<i>850</i>	-	<i>850</i>
EUR	B5	juillet 2023	Euribor 3M	4,000%	4,000%	300	300	300	299
<i>USD</i>	<i>B7</i>	<i>janvier 2024</i>	<i>Libor 3M</i>	<i>5,000%</i>	<i>4,567%</i>	<i>1 425</i>	<i>1 031</i> ³	-	<i>1 284</i>
Ligne de crédit revolving (RCF)						-	-	450	400
Total							8 143	7 232	5 028

1 Y compris un minimum (« floor ») de 0,75 %. Les intérêts sont payables trimestriellement fin janvier, fin avril, fin juillet et fin octobre.

2 Correspond au taux d'intérêt des instruments de couverture.

3 Pour les emprunts en dollars, il s'agit de la contrevaletur au taux de change des instruments de couverture (1€=1,1041 USD pour la tranche B5, 1€=1,1318 USD pour la tranche B6, 1€=1,3827 USD pour les tranches B1, B2 et B7).

4 Montants exprimés hors intérêts courus (39 millions d'euros au 30 juin 2016 et 49 millions d'euros au 31 décembre 2015) et hors effet du taux d'intérêt effectif (138 millions d'euros au 30 juin 2016 et 149 millions d'euros au 31 décembre 2015). Y compris intérêts courus et effet du TIE, le montant global des emprunts bancaires ressort ainsi à 4 930 millions d'euros au 30 juin 2016 et 7 132 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Lors du refinancement d'avril 2016, le Groupe a mis en place deux nouvelles tranches du Prêt à Terme (B7 en euros et B7 en dollars américains) afin de rembourser les emprunts suivants :

- Une partie de l'emprunt bancaire B4 libellé en euros pour un total de 850 millions d'euros ; et
- Une partie de l'emprunt bancaire B1 et B2 en dollars américains pour un total de 1 425 millions de dollars américains.

La combinaison des remboursements effectués avec la nouvelle Obligation 2026 (voir paragraphe 12.1) et des nouveaux emprunts bancaires a permis de rembourser intégralement les emprunts bancaires B1, B2 et B4 libellés en euros et B1 et B2 libellés en dollars américains.

Ces nouveaux emprunts bancaires portent les caractéristiques suivantes :

- La tranche B7 libellée en dollars américains pour un montant de 1 425 millions de dollars américains à maturité janvier 2024, avec des remboursements de 0,25 % du nominal chaque trimestre. Cette tranche est rémunérée à Libor 3 mois (avec un plancher à 0,75 %) plus une marge de 4,25 % ;
- La tranche B7 libellée en euros pour un montant de 850 millions d'euros à maturité avril 2023, avec des remboursements de 0,25 % du nominal chaque trimestre. Cette tranche est rémunérée à Euribor 3 mois (avec un plancher à 0,75 %) plus une marge de 3,75 %.

Pour la tranche en dollars, les cross currency swaps qui couvrent cet emprunt font ressortir un taux de change de 1€ pour 1,3827\$. Ce taux, différent du taux de marché à la date du tirage de l'emprunt, a été obtenu grâce au renouvellement des instruments de couverture mis en place à ce taux des tranches B1 et B2 libellés en dollars américains qui ont été remboursés ; le montant à recevoir sur les anciennes couvertures est compensé avec le montant à payer sur les nouvelles opérations de couverture. Les intérêts (à l'exception du plancher, i.e. le Groupe reçoit LIBOR 3 mois et paye Euribor 3 mois) sont couverts à un taux Euribor 3 mois plus 4,567 %.

Au 30 juin 2016, la ligne de crédit Revolving Credit Facility (« RCF ») était tirée à hauteur de 400 millions d'euros ; elle était tirée à hauteur de 450 millions d'euros fin 2015.

Les emprunts bancaires, à l'exception du RCF, font tous l'objet d'un remboursement à hauteur de 0,25 % du nominal chaque trimestre.

12.3. Endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini et utilisé par le Groupe se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin	31 décembre
	2016	2015 (*)
Emprunts obligataires	11 766	9 392
Emprunts bancaires	5 028	7 231
Dettes de location-financement	49	66
Autres passifs financiers	353	147
Éléments du passif contributifs à l'endettement financier net (a)	17 197	16 836
Disponibilités et équivalents de trésorerie	367	355
Instruments dérivés - effet de change, nets	1 708	2 080
Éléments de l'actif contributifs à l'endettement financier net (b)	2 076	2 435
Endettement financier net (a) – (b)	15 121	14 401

(c) Les éléments du passif correspondent aux montants nominal des passifs financiers hors intérêts courus, impact du TIE, TSDI, dettes liées à l'exploitation (dépôts de garantie, dettes de titrisation et de reverse factoring notamment) et complément de prix envers Vivendi. Tous ces passifs sont convertis au cours de clôture.

(d) Les éléments de l'actif incluent les disponibilités et équivalents de trésorerie ainsi que la quote-part de la juste valeur des instruments dérivés relative aux effets de change (2 080 millions d'euros au 31 décembre 2015 et 1 708 millions d'euros au 30 juin 2016). La quote-part de la juste valeur des instruments dérivés relative aux effets de taux de (252) millions d'euros au 31 décembre 2015 et (441) millions d'euros au 30 juin 2016 n'est pas prise en compte.

(*) Au 31 décembre 2015, la quote-part de la juste valeur des instruments dérivés relative aux effets de taux était indiquée dans le tableau mais exclue de l'endettement net. A des fins de simplification, le montant publié au 31 décembre 2015 a été retraité de cette quote-part dont le montant est désormais précisé en note (b).

12.4. Risque de liquidité sur la dette Senior

Le tableau suivant détaille, pour la dette senior du Groupe (emprunts obligataires, prêts bancaires et RCF) les flux futurs de trésorerie non actualisés (paiements d'intérêts et remboursement de nominal).

(en millions d'unités)	2016	2017	2018	2019	2020	2021 et au-delà	Total
Obligations USD	101	529	461	(538)	461	11 240	12 256
Emprunts USD	70	147	147	145	108	2 900	3 517
Obligations EUR	62	124	124	124	124	2 606	3 164
Emprunts EUR	44	91	90	89	89	1 749	2 152
RCF	11	22	22	411	-	-	467
Total	288	913	844	231	782	18 495	21 554

Les principales hypothèses retenues dans cet échéancier sont les suivantes :

- Les montants en dollars sont convertis en euros au cours de clôture (1 €=1,1102 USD) – se référer également aux hypothèses spécifiques aux dettes libellées en dollars telles que décrites dans la note 2.4 - *Risque de liquidité sur les dettes en devises* des comptes consolidés annuels 2015 ;
- Les calculs d'intérêts sont basés sur les taux Euribor et Libor au 30 juin 2016 (ce qui conduit à cette date à appliquer le floor sur les emprunts à taux variables) ;
- Les échéances des obligations et emprunts sont positionnées à la date de maturité contractuelle (aucun remboursement anticipé n'est prévu).

12.5. Hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable et la juste valeur des instruments financiers du Groupe :

(en millions d'euros)	30 juin 2016		31 décembre 2015	
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs				
Créances clients et autres créances*	3 184	3 184	2 723	2 723
Instruments dérivés actif	1 574	1 574	1 915	1 915
Actifs financiers non courants	224	224	198	198
Autres actifs non courants	52	52	57	57
Actifs financiers courants	7	7	2	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	367	367	355	355
Passifs				
Emprunts et autres dettes financières long terme ¹	16 615	16 362	16 355	16 062
Instruments dérivés passif	307	307	87	87
Autres passifs financiers non courants	302	302	215	215
Autres passifs non courants *	348	348	780	780
Emprunts et dettes financières court terme	293	293	254	254
Autres passifs financiers courants	1 046	1 046	588	588
Dettes fournisseurs et autres dettes	5 025	5 025	4 878	4 878
Autres passifs courants *	48	48	597	597

¹ Ces montants incluent 83 millions d'euros de dette bancaire de NextRadioTV dont 21 millions d'euros à court-terme.

* Hors charges et produits constatées par avance.

Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2016, aucun changement dans les techniques d'évaluation utilisées n'est intervenu.

Le seul événement significatif est le refinancement d'avril 2016. Comme décrit ci-dessus, ce dernier a permis de rembourser intégralement l'Obligation 2019. L'instrument de couverture associé à cette obligation a été éteint et sa juste valeur en faveur du Groupe au moment du refinancement a permis de recouvrir une partie de la nouvelle Obligation 2026 à un taux de change équivalent de 1,3827. La juste valeur de la couverture de taux de cet instrument était enregistrée au bilan du Groupe car la couverture était considérée comme efficace. L'extinction de la dette sous-jacente a entraîné le reclassement de cette juste valeur dans le résultat financier.

13. Instruments dérivés

13.1. Juste valeur des instruments dérivés

<i>(en millions d'euros)</i>		30 juin	31 décembre
Natures de Swap	Elément sous-jacent	2016	2015
	Obligations 2019 en USD	na	430
	Obligations 2022 en USD	701	740
	Obligations 2024 en USD	240	253
Cross-currency Swaps	Obligations 2026 en USD	397	na
	Emprunt 2020 (« refi ») en USD	na	261
	Emprunt 2020 (« non refi ») en USD	na	225
	Emprunt 2022 en USD	(18)	(1)
	Emprunt 2023 en USD	2	5
	Emprunt 2024 en USD	234	na
	Taux fixe – taux variable USD	(288)	(86)
Swaps de taux	Taux fixe – EURIBOR 3 mois	(1)	na
	Instruments dérivés actifs	1 574	1 915
	Instruments dérivés passifs	(307)	(87)
	Instruments dérivés nets	1 267	1 828
	<i>Dont effet change</i>	1 708	2 080
	<i>Dont effet taux</i>	(441)	(252)

Conformément à IAS 39, le Groupe a recours à la juste valeur pour la comptabilisation de ses instruments dérivés.

Le calcul de la juste valeur des instruments financiers dérivés (cross currency swaps) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ce type d'instruments. Les justes valeurs sont contrôlées avec les valorisations bancaires.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une composante « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels et de données de marché (spreads de crédit implicites).

Comme expliqué ci-dessus, les instruments de couverture des Obligations 2019 et des Emprunts 2020 ont été terminés en avril 2016 au moment du refinancement. Deux nouveaux instruments de couverture ont été mis en place pour le Obligations 2026 et le nouvel emprunt 2024.

13.2. Cross currency swaps

Les cross currency swaps souscrits par le Groupe ont pour objectif de neutraliser le risque de change portant sur des flux financiers futurs (nominal, coupons) ou de convertir l'exposition LIBOR pour les tirages en dollars américains au titre du Prêt à Terme, en exposition EURIBOR.

Les couvertures mises en place sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'unités)	Notionnels		Marge		Date d'échange	Date d'échange	Date de paiement des coupons
	USD	EUR	USD	EUR	initial	final	
Obligations 2022	4 000	2 893	6,000%	5,143%	30 avril 2015	15 mai 2022	¹ 15 février
Obligations 2024	1 375	994	6,250%	5,383%	30 avril 2015	15 mai 2022	¹ - 15 août
Obligations 2026 A	2 400	1 736	7,375%	6,783%	Aucune	15 juillet 2024	¹ 15 janvier
Obligations 2026 B	2 790	2 458	7,375%	5,747%	11 avril 2016	15 avril 2024	¹ - 15 juillet
Emprunt 2022	550	498	L+3,250%	E+2,730%	3 août 2015	31 juillet 2022	¹ 31 janvier -
Emprunt 2023	1 340	1 184	L+4,000%	E+4,150%	10 novembre 2015	31 janvier 2023	¹ 30 avril - 31 juillet et
Emprunt 2024	1 425	1 030	L+4,250%	E+4,570%	Aucune	15 janvier 2024	¹ 31 octobre
Total	13 880	10 793					

¹ Les banques bénéficient d'une clause de rupture à cinq ans en leur faveur :

- en mai 2019 pour les Obligations 2022 et 2024 ;
- en juillet 2020 pour l'Emprunt 2022 ;
- en novembre 2020 pour l'Emprunt 2023 ;
- en avril 2021 pour l'Obligation 2026A, l'Obligation 2026B et l'Emprunt 2024.

Les banques peuvent alors unilatéralement dénoncer le contrat de couverture et faire payer par SFR Group ou payer à SFR Group (selon les conditions de marché à cette date) la soule du contrat.

² Un minimum (floor) de 0,75 % s'applique sur le Libor et l'Euribor.

Au cours du refinancement, trois nouvelles couvertures ont été mises en place pour deux instruments de dette. Ces nouvelles couvertures couvrent principal et intérêts des sous-jacents couverts pour huit ans dans le cas des Obligations 2026 et à maturité pour l'Emprunt 2024 :

- Obligation 2026 :
 - Obligation 2026A : cet instrument dérivé résulte de la couverture de l'ancienne Obligation 2019 recyclé sur une partie de la nouvelle obligation 2026. Il couvre principal et intérêts pour 2 400 millions de dollars américains de l'Obligation 2026. Le taux de change est 1,3827, qui est le taux de couverture originel des Obligations 2019. Les principales différences sont l'allongement de la couverture et le taux dollar plus élevé (7,375 % comparé à 4,875 %), ce qui explique avec la rémunération des banques le différentiel de taux euro entre Obligation 2026A et Obligation 2026B d'environ 1 % (6,783 % vs 5,746 %) ;
 - Obligation 2026B : cet instrument couvre le principal et les intérêts de l'Obligation 2026 qui ne sont pas couverts par l'instrument Obligation 2026A. Il a été fait aux conditions de marché. Le taux de change est 1,1350. Le taux euro est de 5,75 %.
- Emprunt 2024 : cet instrument couvre l'intégralité du principal et des intérêts de l'Emprunt 2024 jusqu'à maturité. Il a été fait au taux de change de 1,3827. Le taux euro est de 4,57%.

Comme pour tous les instruments dérivés du Groupe, les contreparties bancaires disposent d'une clause de résiliation anticipée à la juste valeur des instruments de couverture à cinq ans.

Les contrats de swap décrits ci-dessus sont garantis et bénéficient des mêmes sûretés que celles consenties au titre des emprunts obligataires et bancaires (se référer à la note 33 - *Engagements et obligations contractuelles* des comptes consolidés annuels 2015).

13.3. Swaps de taux

Début juillet 2015, le Groupe a conclu des swaps qui ont eu pour but d'annuler la couverture de taux des coupons sur la jambe USD pour la période 2019-2022 concernant les Obligations 2022 et 2024, contre le paiement d'une soulte au bénéfice de SFR Group.

Les taux d'intérêts fixes de respectivement 6 % et 6,25 % sur ces Obligations sont par ailleurs transformés en taux variables Libor augmenté d'une marge de respectivement 2,03 % et 2,28 % (pour la période 2019-2022).

En février 2016, le Groupe a conclu un swap de taux avec les caractéristiques suivantes :

- Principal : 4 000 millions d'euros
- SFR Group paye un taux fixe négatif de 0,121% contre l'Euribor 3 mois variable
- Maturité : janvier 2023
- Fréquence des échanges : trimestriel (janvier, avril, juillet et octobre).

Ces swaps n'étant pas qualifiés de couverture, la variation de leur juste valeur a été comptabilisée directement en résultat.

13.4. Risque de liquidité sur les dettes en devises

Le tableau suivant détaille, pour les obligations et emprunts libellés en dollars, les flux futurs de trésorerie non actualisés (paiements d'intérêts et remboursement de nominal).

Les principales hypothèses retenues dans cet échéancier sont les suivantes :

- Les montants en dollars sont convertis en euros au cours de clôture (1€=1,1102 USD) ;
- Les calculs d'intérêts sont basés sur les taux Euribor et Libor au 30 juin 2016 (ce qui conduit à cette date à appliquer le floor sur les emprunts à taux variables) ;
- Les échéances des obligations et emprunts sont positionnées à la date de maturité contractuelle (aucun remboursement anticipé n'est prévu) ;
- La date d'échange final des swaps a été positionnée à la date la plus proche entre (i) la date d'échange finale prévue au contrat et lorsqu'applicable, (ii) la date à laquelle les banques bénéficient de la faculté de rompre le contrat de manière anticipée.

(en millions d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020	2021 et au-delà	Total
Obligations USD (a)	101	529	461	(538)	461	11 240	12 256
Flux USD	147	735	644	644	644	12 291	15 106
Swap - flux USD	(147)	(735)	(644)	(5 531)	(644)	(6 648)	(14 349)
Swap - flux EUR	101	529	461	4 349	461	5 598	11 499
Emprunts USD (b)	70	147	147	145	108	2 900	3 517
Flux USD	87	176	175	173	172	3 240	4 024
Swap - flux USD	(74)	(143)	(143)	(143)	(1 862)	(1 642)	(4 008)
Swap - flux EUR	57	114	115	115	1 798	1 302	3 501
Total = (a)+(b)	172	676	608	(393)	569	14 140	15 772

13.5. Risque de crédit et de contrepartie

SFR Group est exposé au risque de contrepartie bancaire dans le cadre de ses placements et de ses produits dérivés ; SFR Group réalise donc une sélection stricte des institutions publiques, financières ou industrielles auprès desquelles elle effectue des placements ou contracte des produits dérivés, en particulier en fonction de la notation financière de celles-ci.

14. Litiges

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est mis en cause ou est demandeur dans un certain nombre de procédures judiciaires, gouvernementales, arbitrales et administratives.

La présente note décrit les litiges, apparus ou ayant évolué de façon importante depuis la publication des comptes consolidés au 31 décembre 2015, qui ont eu ou sont susceptibles d'avoir des effets significatifs sur la situation financière du Groupe.

14.1. Litiges fiscaux

NC Numericable

L'administration fiscale a procédé à des vérifications sur diverses sociétés du Groupe depuis 2005 en ce qui concerne les taux de TVA applicables aux offres multi-play du Groupe. Selon les dispositions du Code Général des Impôts, les services de télévision sont assujettis à un taux réduit de TVA à 5,5 %, qui a été porté à 7 % à compter du 1^{er} janvier 2012 et à 10 % à compter du 1^{er} janvier 2014, tandis que les services internet et de téléphonie sont soumis au taux normal de TVA de 19,6 %, porté à 20 % à compter du 1^{er} janvier 2014. Lors de la commercialisation d'offres multi-play, le Groupe applique une réduction de prix par rapport au prix auquel il facturerait ces services sur une base individuelle. Le Groupe impute cette réduction de prix principalement sur la part du prix de ses offres multi-play correspondant aux services internet et de téléphonie, le service de télévision étant l'offre principale des sociétés redressées. Par conséquent, la TVA facturée aux abonnés multi-play du Groupe est inférieure à celle qui leur serait facturée si la réduction de prix devait s'imputer sur la part du prix de ses offres multi-play correspondant aux services de télévision ou au prorata sur l'ensemble des services.

L'administration fiscale française considère que ces réductions de prix auraient dû être imputées au prorata sur le prix individuel de chacun des services (télévision, internet haut débit, téléphonie fixe et/ou mobile) inclus dans les offres *multi-play* du Groupe et a adressé des propositions de rectification en ce sens pour les exercices 2006 à 2010.

Le Groupe a également reçu des propositions de rectifications pour les exercices 2011 et 2012 des sociétés NC Numericable, Numericable et Est Vidéocommunication portant principalement sur l'application de la TVA sur les offres *multi-play*, en dépit du changement de règles au 1^{er} janvier 2011 confortant pourtant la pratique du Groupe en la matière.

Le 1^{er} février 2016, la DVNI a adressé un avis de vérification de comptabilité à la Société concernant les exercices clos le 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014 pour une 1^{ère} intervention fixée le 22 février 2016.

Le Groupe conteste la totalité des redressements envisagés et a engagé des recours et contentieux, se situant à différents stades selon les exercices ainsi redressés.

Les redressements envisagés sont provisionnés dans les comptes au 30 juin 2016 pour un montant de 40,5 millions d'euros.

14.2. Litiges civils et commerciaux

14.2.1. Litiges wholesale

Plainte de Bouygues Telecom contre SFR et Orange concernant le marché de gros de la terminaison d'appel mobile et le marché de détail de la téléphonie mobile

Le Conseil de la concurrence a été saisi d'une plainte de Bouygues Telecom contre SFR et Orange pour de prétendues pratiques anticoncurrentielles sur le marché de la terminaison d'appel mobile et le marché de la téléphonie mobile. Le 15 mai 2009, l'Autorité de la concurrence a décidé de surseoir à statuer et a renvoyé le dossier pour complément d'instruction. Le 18 août 2011, SFR a reçu une notification de griefs faisant état de pratiques de différenciation tarifaire abusive. Le 13 décembre 2012, l'Autorité de la Concurrence a condamné SFR pour des pratiques d'abus de position dominante à une amende de 66 millions d'euros, qu'elle a payée.

SFR a fait appel de cette décision. L'affaire a été plaidée devant Cour d'appel de Paris le 20 février 2014. La Cour d'appel de Paris a rendu son délibéré le 19 juin 2014, aux termes duquel elle a, d'une part, débouté SFR de ses moyens de procédure (décision ayant fait l'objet d'un pourvoi en cassation par SFR le 9 juillet 2014, le 6 octobre 2015, la cour de Cassation a rejeté le pourvoi de SFR), et d'autre part, demandé un Amicus Curiae à la Commission Européenne sur les questions économiques et juridiques soulevées par ce dossier ; la Cour d'appel a sursis à statuer sur le fond de l'affaire dans l'attente de l'avis de la Commission. Cette dernière a rendu son avis le 1^{er} décembre 2014, lequel n'est pas favorable à SFR. Sur le fond de l'affaire, l'audience de plaidoiries a eu lieu le 10 décembre 2015. La Cour d'appel a rendu son arrêt le 19 mai 2016, elle a accordé une réduction d'amende de 20% à SFR en raison du caractère nouveau de l'infraction. Le Trésor Public a restitué 13,144 millions d'euros à SFR. SFR s'est pourvu en cassation le 20 juin 2016. À la suite de la décision de l'Autorité de la concurrence du 13 décembre 2012, les sociétés Bouygues Telecom, OMEA, et El Telecom (NRJ Mobile) ont assigné SFR devant le Tribunal de commerce en réparation du préjudice subi.

Conformément à la transaction intervenue entre SFR et Bouygues Telecom en juin 2014, l'audience de clôture de la procédure de conciliation s'est tenue le 5 décembre 2014. La notification de désistement du 11 septembre 2014 a mis fin à l'action opposant les deux sociétés. Concernant les demandes d'OMEA (67,9 millions d'euros) et d'El Telecom (28,6 millions d'euros), SFR a demandé le sursis à statuer dans l'attente de la décision de la Cour d'appel de Paris et l'a obtenu. OMEA s'est désisté le 24 mai 2016.

Assignation de SFR contre Orange devant le Tribunal de commerce de Paris (terminaison d'appel - départ d'appel)

Le 22 février 2010, SFR a assigné Orange et a demandé l'annulation du prix de la prestation de départ d'appel d'Orange pour la période 2006-2007 et a demandé d'y substituer un tarif inférieur de 2 % pour 2006 et 15 % pour 2007. Le 25 juin 2013, SFR a été déboutée de l'ensemble de ses demandes. Le 25 juillet 2013 SFR a interjeté appel du jugement du Tribunal de commerce. Le 4 décembre 2015, la Cour d'appel a débouté SFR de sa demande. SFR s'est pourvue en cassation le 14 mars 2016.

Plainte d'Orange Réunion, Orange Mayotte et Outremer Telecom contre SRR et SFR

Contentieux indemnitaire

À la suite de la décision de l'Autorité de la concurrence du 15 septembre 2009 (mesures conservatoires), et en attendant une décision de l'Autorité sur le fond, Outremer Telecom a assigné SRR et SFR le 17 juin 2013 devant le Tribunal de commerce en réparation du préjudice qu'elle estime avoir subi du fait des pratiques de SRR.

Outremer Telecom réclame 23,5 millions d'euros à parfaire en ce qui concerne les pratiques commises par SRR sur le marché grand public de la téléphonie mobile à la Réunion et à Mayotte et 1 million d'euros à parfaire en ce qui concerne les pratiques commises par SRR sur le marché professionnel de la téléphonie mobile à la Réunion et à Mayotte. Outremer Telecom se désiste de sa demande.

Par jugement du 13 novembre 2013 le Tribunal a accordé à SRR et SFR un sursis à statuer jusqu'à la décision de l'Autorité de la concurrence ou jusqu'à l'ordonnance du Premier Président de la Cour d'appel ordonnant le sursis à exécution de la décision de l'Autorité de la concurrence. À date, la procédure n'a pas repris, bien que la décision du Premier Président de Cour d'appel ait été rendue le 13 juin 2014.

Outremer s'est désisté de l'instance engagée à l'encontre de SRR et SFR le 10 mai 2015. Par assignation du 8 octobre 2014, Orange Réunion réclame à la condamnation solidaire de SRR et SFR à payer 135,3 millions d'euros en réparation du préjudice subi en raison des pratiques sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le fond du dossier n'a pas encore été abordé à date et, divers incidents de procédure ayant été soulevés sur lesquels un jugement est attendu. Jugement du Tribunal le 20 juin 2016 : les demandes d'Orange Réunion ne peuvent concerner la période avant le 8 octobre 2009 et a refusé de mettre hors de cause SFR.

Plainte contre Orange devant l'Autorité de la Concurrence sur le marché des services de téléphonie mobile à destination des professionnels

Le 9 août 2010, SFR a déposé une plainte auprès de l'Autorité de la concurrence contre Orange pour des pratiques anticoncurrentielles mises en œuvre sur le marché des services de téléphonie mobile à destination des professionnels.

Le 5 mars 2015, l'Autorité de la concurrence a adressé une notification de griefs à Orange. Quatre griefs ont été retenus à l'encontre d'Orange. Le 17 décembre 2015, l'Autorité a condamné Orange à hauteur de 350 millions d'euros d'amende.

En parallèle, SFR a assigné Orange devant le Tribunal de commerce et réclame 2,4 milliards d'euros à parfaire à Orange en réparation du préjudice subi du fait des pratiques concernées par la procédure devant l'Autorité de la concurrence. Le 21 juin 2016, Orange a déposé une sommation de communiquer plusieurs données qualifiées de confidentielles dans le rapport économique de SFR pour le 21 juillet 2016. L'audience de procédure est prévue le 11 octobre 2016.

SFR contre Orange : abus de position dominante sur le marché des résidences secondaires

Le 24 avril 2012, SFR a assigné Orange devant le Tribunal de commerce de Paris pour des pratiques constitutives d'un abus de position dominante sur le marché de détail des services de téléphonie mobile à destination de la clientèle non-résidentielle.

Le 12 février 2014, le Tribunal de commerce de Paris a condamné Orange à verser à SFR la somme de 51 millions d'euros pour abus de position dominante sur le marché des résidences secondaires.

Le 2 avril 2014, Orange a assigné en référé SFR devant le Premier Président de la Cour d'appel de Paris pour demander la suspension de l'exécution provisoire. Cette demande a été rejetée par une ordonnance du Premier Président en date du 4 juillet 2014.

Le 2 avril 2014, Orange a fait appel au fond de la décision du Tribunal de commerce. La Cour d'appel de Paris par arrêt du 8 octobre 2014 a infirmé le jugement rendu le 12 février 2014 par le Tribunal de commerce de Paris et débouté la société SFR de ses demandes. La Cour d'appel a considéré que l'existence d'un marché pertinent limité aux résidences secondaires n'était pas établie. En l'absence d'un tel marché, il ne pouvait y avoir d'effet d'éviction, en raison du faible

nombre de résidences concernées. SFR a reçu le 13 octobre 2014 la signification de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 8 octobre 2014 et a reversé les 51 millions d'euros à Orange en novembre 2014.

Le 19 novembre 2014, SFR a formé un pourvoi en cassation.

Le 12 avril 2016, la Cour de Cassation casse l'arrêt de la Cour d'Appel et renvoie l'affaire devant la Cour d'Appel de Paris. Orange a restitué 52,7 millions d'euros à SFR le 31 mai 2016.

Orange contre SFR et Bouygues Telecom (accord de mutualisation)

Le 29 avril 2014, Orange a saisi l'Autorité de la concurrence concernant l'accord de mutualisation de réseaux conclu le 31 janvier 2014 entre Bouygues Telecom et SFR, sur le fondement des articles L. 420-1 du Code de commerce et 101 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE). Accessoirement à cette saisine au fond, Orange a demandé à l'Autorité de la concurrence de prononcer, à titre de mesures conservatoires, un certain nombre d'injonctions à l'encontre des sociétés mises en cause.

L'Autorité de la concurrence a, par une décision en date du 25 septembre 2014, rejeté dans son intégralité, la demande de mesures conservatoires d'Orange visant à ce que SFR et Bouygues Telecom soient contraintes de suspendre la mise en œuvre de l'accord de mutualisation qu'elles ont conclu afin de procéder à la mutualisation d'une partie de leurs réseaux mobiles.

L'Autorité de la concurrence a considéré qu'« aucune atteinte grave et immédiate à l'économie générale, au secteur, aux consommateurs ou à la saisissante ne peut être caractérisée, ni en ce qui concerne la partie de l'accord relative à la mutualisation des réseaux, ni en ce qui concerne celle portant sur la prestation transitoire d'itinérance 4G qui lui est associée ».

Orange a fait appel de la décision de l'Autorité de la concurrence concernant le rejet de sa demande de mesures conservatoires.

La Cour d'appel a confirmé cette décision le 29 janvier 2015. Orange s'est pourvue en cassation. L'instruction au fond se poursuit.

eBizcuss.com contre Virgin

Plainte de la société eBizcuss.com en date du 11 avril 2012 devant l'Autorité de la concurrence pour entente anticoncurrentielle verticale à l'encontre d'Apple et de ses distributeurs grossistes (dont Virgin).

Saisine par Numericable de l'Autorité de la concurrence

Le 20 mai 2015, Numericable a saisi l'Autorité de la concurrence sur le fondement d'un abus de position dominante du Groupe Canal Plus, à l'encontre du système d'auto-distribution de GCP.

14.2.2. Litiges Grand Public

Assignation CLCV contre SFR

Le 7 janvier 2013, l'association de consommateur CLCV a assigné SFR devant le Tribunal de commerce de Paris. CLCV considère comme abusives un certain nombre de clauses contenues dans les conditions générales d'abonnement de SFR, ainsi que des autres opérateurs de téléphonie. Elle sollicite également l'allocation d'une indemnité réparatrice du préjudice collectif. Le Tribunal de Grande Instance de Paris a considéré que des clauses étaient irrégulières. SFR a interjeté appel de ce jugement.

Free contre SFR : concurrence déloyale pour non-respect des dispositions inhérentes au crédit à la consommation au titre d'une offre avec subvention

Le 21 mai 2012, Free a assigné SFR devant le Tribunal de commerce de Paris. Free conteste le modèle de subventionnement des offres SFR « Carrés » vendues par Internet de juin 2011 à décembre 2012 en prétendant qu'il s'agirait d'un mécanisme de crédit à la consommation et, qu'à ce titre, SFR se serait rendue coupable de pratiques déloyales en ne respectant pas les dispositions inhérentes au crédit à la consommation et notamment l'information préalable des clients. Free sollicitait notamment du Tribunal de commerce de Paris la condamnation de SFR à procéder à l'information de ses clients et l'allocation de dommages et intérêts à hauteur de 29 millions d'euros. Le 15 janvier 2013, le Tribunal de commerce déboutait Free de l'ensemble de ses demandes et allouait à SFR la somme de 0,3 million d'euros de dommages et intérêts. Le 31 janvier 2013, Free a fait appel de cette décision.

Le 9 mars 2016, la Cour d'Appel de Paris a confirmé le jugement du tribunal de commerce de Paris et rejeté toutes les demandes de Free. Le montant de l'indemnité à verser par Free à SFR est passé de 0,3 million d'euros à 0,5 million d'euros.

ARVATO contre SFR

Le 29 juin 2016, Arvato assigne SFR devant le tribunal de commerce de Paris en référé d'heure à heure et demande au tribunal d'ordonner à SFR, dans le cadre d'un contrat de prestations de service de centre d'appels expirant le 30 septembre 2016, de maintenir un volume d'activités similaire au volume de mars 2016 sous peine d'astreinte jusqu'à la décision au fond (objet de la procédure à bref délai).

Le 29 juin 2016 Arvato assigne SFR devant le tribunal de commerce de Paris, à bref délai, et demande au tribunal d'ordonner à SFR de respecter un préavis raisonnable devant s'achever le 30 septembre 2018 sans possibilité de réduire les volumes et ce sous astreinte.

Le 13 juillet 2016, le président du tribunal de commerce rend une ordonnance enjoignant à SFR de maintenir les volumes d'activités confiés à Arvato à un niveau similaire à ceux du mois de mars 2016, sous astreinte, jusqu'au 30 septembre 2017. SFR a fait appel de cette ordonnance.

BOUYGUES TELECOM contre SFR

Le 24 juillet 2015, Bouygues Telecom assigne NC Numericable et Completel dans le cadre de désaccords autour du contrat du 14 mai 2009 relatif à la fourniture d'offre double et triple play en Très Haut Débit. Bouygues Telecom conteste certaines stipulations contractuelles et considère avoir été victime d'un ciseau tarifaire, d'un dol précontractuel et autres manquements et réclame à NC Numericable et Completel la somme de 180 millions d'euros dont une partie en annulation de factures.

14.2.3. Autres litiges

Opérations visites et saisies

Par ordonnance du 25 mars 2015, le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a autorisé la rapporteure générale de l'Autorité de la concurrence à faire procéder aux visites et saisies afin de rechercher la preuve d'agissements prohibés par l'article L 430-8-II du Code de commerce ainsi que toute manifestation de cette réalisation avant l'autorisation des opérations de concentration entre SFR Group, Omea Telecom et SFR. En date du 9 avril 2015, SFR Group a fait appel de l'ordonnance d'autorisation du Tribunal de Grande Instance de Nanterre et formé un recours contre le déroulement des opérations de visite et de saisie devant le Premier Président de la Cour d'appel de Versailles. La date d'audience est prévue le 26 mai 2016. L'affaire a été renvoyée au 24 novembre 2016. Il est entendu que l'ouverture d'une telle enquête par l'Autorité de la concurrence ne préjuge en rien des suites qui pourraient être données par cette dernière.

15. Engagements et obligations contractuelles

Les engagements et obligations contractuelles reçus ou donnés décrits dans les comptes consolidés annuels 2015 sont passés de 2 180 millions d'euros au 31 décembre 2015 à 2 676 millions d'euros au 30 juin 2016.

Cette augmentation est due principalement à :

- de nouveaux engagements d'investissements liés au développement de la Fibre (FTTH - *Fiber To The Home* et FTTB - *Fiber To the Buildings*) et au déploiement de la 4G dans le cadre de la mutualisation des réseaux avec Bouygues Telecom ;
- de nouveaux engagements de loyers liés à l'entrée de Groupe News Participations dans le périmètre.

16. Transactions avec les parties liées

Les parties liées du groupe comprennent :

- l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, qu'elles soient intégrées globalement ou mises en équivalence ;
- la société Altice N.V et les entités qu'elle consolide ;
- l'ensemble des membres du comité exécutif de SFR Group ;
- les parties liées des sociétés Altice Media Group France et Groupe News Participations.

Opérations réalisées avec les filiales des actionnaires

Au 30 juin 2016, les principales transactions avec les filiales des actionnaires sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2016	30 juin 2015
Total produits	15	10
Total charges	(97)	(17)

Ces opérations sont réalisées dans le cadre de l'activité du Groupe notamment avec les sociétés suivantes :

- Altice Luxembourg S.A. : prestations de services ;
- Coditel Brabant, Outremer Telecom, Hot, Portugal Telecom : prestations de télécommunication ;
- Auberimmo : refacturation de loyers ;
- MCS, Altice Entertainment and Sport : redevances télévisuelles ;
- Altice Management Europe : prestations liées à la relation clientèle.

Au 30 juin 2016, les seules variations significatives concernent les prestations réalisées au titre de la relation clientèle et des prestations télévisuelles.

Pour les acquisitions de AMGF et ACL, se référer à la note 3 - *Mouvements de périmètre*.

17. Entité consolidante

Les comptes consolidés du groupe SFR sont inclus dans les comptes consolidés d'Altice N.V., société cotée au Pays-Bas.

18. Information retraitée

18.1. Etat de performance financière

L'état de performance financière au 30 juin 2015 a été retraité suite à un changement de présentation exposé en note 1.1 – Base de préparation des informations financières.

	30 juin 2015 publié	Ajustements IFRS 3R et changement de présentation CVAE	30 juin 2015 retraité
<i>(en millions d'euros)</i>			
Chiffre d'affaires	5 522	-	5 522
Achats et sous-traitance	(1 904)	-	(1 904)
Autres charges opérationnelles	(1 279)	51	(1 228)
Charges de personnel	(435)	-	(435)
Amortissements et dépréciations	(1 170)	(118)	(1 288)
Autres charges et produits non récurrents	(70)	-	(70)
Achats externes	-	-	-
Impôts et taxes	-	-	-
Provisions	-	-	-
Autres produits opérationnels	-	-	-
Résultat opérationnel	662	(66)	596
Produits financiers	652	-	652
Coût de l'endettement brut	(323)	-	(323)
Autres charges financières	(19)	(1)	(20)
Résultat financier	310	(1)	310
Résultat des sociétés mises en équivalence	4	-	4
Résultat avant impôt	976	(67)	910
Produits (Charges) d'impôts sur les résultats	(81)	(0)	(82)
Résultat net des activités poursuivies	895	(67)	828
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-	-
Résultat net	895	(67)	828
■ Attribuable aux propriétaires de l'entité	891	(67)	824
■ Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	4	-	4

18.2. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie au 30 juin 2015 a été retraité suite à un changement de présentation exposé en note 1.1 – Base de préparation des informations financières.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 publié	Ajustements IFRS 3R et changement de présentation CVAE	Autres reclasse- ments	30 juin 2015 retraité
Résultat net, part du groupe	891	(67)	-	824
Neutralisations :				
Intérêts ne donnant pas le contrôle	4	-	-	4
Amortissements et provisions	1 177	118	(1)	1 293
Résultat des sociétés mises en équivalence	(4)	-	-	(4)
Résultat de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	18	-	-	18
Résultat financier	(310)	1	0	(310)
Charges (Produits) d'impôts sur les résultats	81	0	-	82
Autres éléments non monétaires	5	-	1	7
Impôts payés	(72)	(35)	-	(108)
Variation du besoin en fonds de roulement	(117)	(16)	217 a	84
Flux nets des activités opérationnelles	1 674	-	217	1 891
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(817)	-	-	(817)
Acquisition d'entités nette de trésorerie acquise	(2)	-	-	(2)
Ajustement de prix des titres SFR et Virgin	116	-	-	116
Acquisition d'autres immobilisations financières	(3)	-	-	(3)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	11	-	-	11
Cession d'entités consolidées nette de trésorerie cédée	(0)	-	-	(0)
Cession d'autres immobilisations financières	10	-	-	10
Variation du BFR lié aux immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	(217) a	(217)
Flux nets des activités d'investissement	(684)	-	(217)	(902)
Rachat d'actions propres	(1 947)	-	-	(1 947)
Souscription d'emprunts	796	-	-	796
Remboursement d'emprunts	(24)	-	5 b	(19)
Intérêts payés	(297)	-	-	(297)
Autres flux des activités financières	78	-	(5) b	73
Flux nets des activités de financement	(1 394)	-	-	(1 394)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(405)	-	-	(405)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets en début de période	583	-	-	583
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets en fin de période	178	-	-	178

(a) La variation des dettes fournisseurs d'immobilisations est exclue de la variation du besoin en fonds de roulement pour être reclassée en "Flux net des activités d'investissements".

(b) Les souscriptions et les remboursements d'emprunts hors dette senior sont positionnés en "Autres flux des activités financières".

19. Événements postérieurs à la clôture

Le 4 août 2016, un accord a été signé entre la direction et des organisations syndicales représentatives du pôle Telecom de SFR Group, en vue de permettre au Groupe de s'adapter plus rapidement aux exigences du marché des télécoms en se dotant d'une organisation plus compétitive et plus efficace. Cet accord réitère les engagements de maintien de l'emploi jusqu'au 1^{er} juillet 2017 pris lors du rachat de SFR et définit les garanties d'accompagnement internes et les modalités de départs volontaires qui seraient mises en œuvre dès le second semestre 2016. Cet accord prévoit 3 étapes :

- 1) La réorganisation de la distribution, qui donnera lieu à un plan de départs volontaires dès le 4^{ème} trimestre 2016 ;
- 2) La préparation d'un plan additionnel de départs volontaires qui serait lancé en juillet 2017, avec au préalable la possibilité pour les salariés qui pourraient souhaiter bénéficier de ce plan de demander la suspension de leur contrat de travail dès le 4^{ème} trimestre 2016 afin de poursuivre leur projet professionnel à l'extérieur de l'entreprise ; et
- 3) une période entre juillet 2017 et juin 2019 au cours de laquelle des salariés pourraient également bénéficier d'un plan de départs volontaires, selon des modalités à définir.

En toute hypothèse, le Groupe s'est engagé à ce que le pôle Telecom de SFR ne compte pas moins de 10 000 salariés au cours de cette période.

2.3 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et votre Assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société SFR Group, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 –norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 5 août 2016
 KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
 Grégoire Menou
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 5 août 2016
 Deloitte & Associés
 Christophe Saubiez
Associé

2.4 Personne responsable du rapport financier semestriel et attestation

2.4.1 Personne responsable du rapport financier semestriel

Monsieur Michel Combes, Président Directeur général de SFR Group.

2.4.2 Attestation de la personne responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société SFR Group et de l'ensemble des entreprises comprises dans sa consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris, le 5 août 2016

Michel Combes

Président Directeur Général

2.4.3 Personne responsable de l'information financière

Jean Raby

Directeur Financier du Groupe

12 rue Jean-Philippe Rameau, 93634 La Plaine Saint Denis Cedex

Tel : +33 (0)1 85 06 00 00

2.4 Personne responsable du rapport financier semestriel et attestation